

mardi

Le cardinal Roy devra témoigner

Le témoignage du cardinal Maurice Roy sera requis dans le procès sur la vente des trésors de l'Ange-Gardien.

page A-9

Pour aider les Nordiques

Normand Dubé et le gardien de but Jim Corsi ont été rappelés des Dusters de Binghamton pour le prochain match des Nordiques.

page C-1

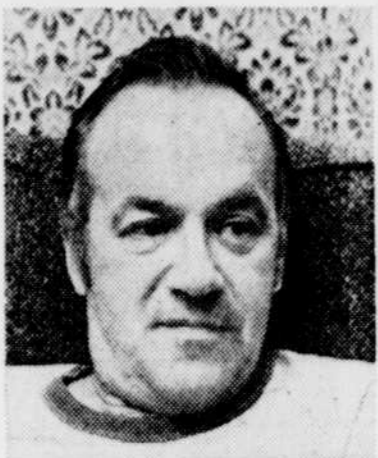
La Louisiane telle que vécue

Un Québécois, Claude Fleury, est allé enseigner le français au niveau primaire en Louisiane, aux Etats-Unis, au cours de l'année scolaire 1977-1978. A compter de demain, dans le cadre de trois articles rédigés spécialement pour LE SOLEIL, il nous dira ce qu'il pense vraiment de la renaissance française en Louisiane, après avoir fait un bref historique de cette partie du pays de nos voisins du Sud.

météo

Ensoleillé avec passages nuageux. Aperçu pour demain: ennuagement et moins froid.

Détails, page F-4



A la fin des années 40, Robert Watters a fait rire de lui parce qu'il faisait de la course à pied. Depuis trois ans, il a recommencé à courir et, à 52 ans, il s'améliore toujours. Et, les temps ayant changé, on ne rit plus de lui.

page C-2

sommaire

Annonces classées	F-4 à F-20
Arts et lettres	D-12 à D-15
Bandes dessinées	D-14
Bridge	F-19
Carrières et professions	B-4
Consommation	C-6
Décès	F-21
Economie-finances	D-1 à D-7
Feuilleton	F-6
Horoscope	F-18
Information régionale	B-2 et B-3
Où aller à Québec	D-14
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Pierre Champagne	A-8
Sport	C-1 à C-5
Télévision	D-13

Négociations du secteur public De Belleval offrira une clause de compensation

par Claude VAILLANCOURT

Les fonctionnaires, les enseignants et les infirmières dont les conventions collectives sont échues depuis le 30 juin dernier pourront éventuellement bénéficier d'une clause dite "de remorque" qui leur permettra de recevoir une augmentation salariale supérieure à celle prévue pour la première année du contrat collectif de travail. Précisant bien que les propositions que le gouvernement du Québec a commencé à distribuer la semaine dernière étaient qu'une première étape dans le processus de pourparlers, le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, a indiqué, hier au SOLEIL, qu'il n'avait aucune réticence à première vue, à introduire, dans les conventions collectives, une "clause remorque" qui permettrait ainsi de mieux équilibrer les salaires versés aux employés dont les conventions collectives sont échues

depuis le 30 juin 1978 et ceux dont les contrats collectifs se termineront le 30 juin prochain.

Augmentation majorée

La "clause-remorque" ferait ainsi majorer l'augmentation annoncée de 11 pour 100 en ajoutant un indice de prévention contre la hausse du coût de la vie. Cette situation tient du fait que les travailleurs dont les contrats collectifs ne sont pas encore expirés avaient négocié, par l'intermédiaire du Front commun, une clause d'indexation.

En ajustant les échelles de traitements des fonctionnaires, des enseignants et des infirmières affiliés au Syndicat des fonctionnaires provinciaux, à la Provincial Association of Catholic Teachers, au Cartel des organismes professionnels de la santé ou à la Fédération des infirmières et des

infirmiers du Québec à ceux du Front commun, le ministre Jacques Parizeau, le grand argentier de l'Etat, n'a cependant pas assorti ces propositions d'une clause d'indexation.

Disparités

De sorte qu'à l'expiration des conventions collectives, de tous les employés de l'Etat, le 30 juin prochain, certaines catégories de personnels seraient mieux rémunérées que d'autres, pour des fonctions similaires, parce qu'ils n'ont pas la même allégeance syndicale. A titre d'exemple, une infirmière du SPIQ, affiliée au COPS, et dont le salaire serait de \$19.604 (de maximum de l'échelle) gagnerait moins qu'une infirmière de la CSN parce que la convention de cette dernière prévoit un salaire maximum (Suite à la page A2, 2e col.)

Un postier
de Québec
se vide
le coeur

page B-5

Hatfield conserve le pouvoir de justesse

par Léonce GAUDREAU

Les conservateurs de Richard Hatfield ont réussi hier à se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat consécutif, exploitant qu'ils n'avaient jamais accompli dans l'histoire politique du Nouveau-Brunswick.

Le parti conservateur a cependant trois sièges de moins qu'en 1974. Il a donc emporté 30 circonscriptions contre 28 pour le parti libéral. C'est donc dire que ni le Parti acadien ni le Nouveau parti démocratique n'ont réussi à faire élire un premier député au Parlement de Fredericton.

Le PA a cependant triplé en chiffres absolus le nombre de ses voix, passant de 3.607 (1,2 pour 100) à 12.901 (4 pour 100) à cette deuxième présence dans une élection provinciale. Dans la région acadienne, qu'il propose d'ailleurs de transformer en province acadienne, le PA a réussi à décrocher 10 pour 100 du vote populaire dans les 23 circonscriptions où il a présenté un candidat, comparativement à 5 pour 100 en 1974 (13 circonscriptions).

C'est dans Restigouche-Ouest que le Parti acadien a fait la meilleure lutte. Le curé Armand Plourde de Kedgwick n'a en effet été distancé par le député libéral sortant Alfred Roussel que par un peu plus de 100 voix.

Quant au Père Donatien Gaudet, le candidat de prestige du Parti acadien, il n'a recueilli que 643 voix dans Memramouc (dans le sud est, (Suite à la page A2, 3e col.)

■ Marcel Pépin commente en page A-4 les résultats de l'élection au Nouveau-Brunswick.



Le premier ministre Hatfield était quelque peu songeur hier soir, alors qu'il réfléchissait aux résultats de l'élection.

Arbitre ou pas, c'est toujours la guerre aux postes

OTTAWA (d'après PC) — La nomination du juge à la retraite Lucien Tremblay en tant que médiateur-arbitre dans le conflit des Postes n'a encore rien fait pour améliorer le climat de plus en plus survolté qui l'entoure.

Le président du Syndicat des postiers Jean-Claude Parrot a indiqué son intention de ne pas coopérer à cet effort de médiation-arbitrage et a répété que les membres de son union continueront leur grève malgré la loi qui leur ordonne de retourner au travail, les injonctions émises par les tribunaux et la nomination de M. Tremblay comme pacificateur.

M. Parrot s'est dit surpris de constater que M. Tremblay a été nommé sans consultation préalable avec le syndicat.

Il s'est également étonné du fait que le médiateur-arbitre qui aura à solutionner un conflit aussi complexe n'ait aucune expérience dans le domaine des relations de travail. M. Parrot a noté par contre qu'il ne mettait pas en cause la compétence de M. Tremblay en matière juridique.

Le juge Tremblay

"Dans mon opinion, rien n'est impossible."

Tel est le commentaire formulé d'autre part par l'ex-juge Tremblay.

Il a expliqué qu'il n'avait pas été nommé médiateur pour régler la grève lui-même, mais pour dire ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas dans les demandes des deux parties en cause.

Le magistrat n'a pas l'intention (Suite à la page A2, 1re col.)



Le Soleil, Gilles Lafond

Charest est inhumé

page B-3

Québécoises!



Le Conseil du statut de la femme lance un "ultimatum" de 306 recommandations

par Raymond GIROUX

C'est un "ultimatum" à la fois réaliste et utopique qu'a lancé, hier, dans neuf fêtes régionales, le Conseil du statut de la femme à l'endroit du gouvernement du Québec et aussi de toute la population qui devra effectuer un sérieux changement de mentalité pour accepter le nouvel état d'esprit proposé dans les 306 recommandations du document.

Intitulé: "Pour les Québécoises: égalité et indépendance", et distribué à 100.000 exemplaires dans son édition condensée, l'énoncé de principe touche près d'une centaine de secteurs de la vie quotidienne qui font l'objet d'une recommandation.

Si un certain nombre de propositions relèvent de décisions administratives courantes ou presque, d'autres par contre exigent une volonté politique ferme.

C'est ainsi qu'il s'oppose, par exemple, à une mesure comme le salariat de la femme au foyer et l'octroi d'une prestation de maternité indépendante des revenus, deux mesures facilement rentables au plan politique.

Interventions

Dans d'autres secteurs, par contre, le document se veut carrément interventionniste, comme l'a dit la présidente de l'organisme, Mme Laurette

Champigny Robillard, en le présentant au premier ministre au Salon rouge de l'Assemblée nationale, devant plusieurs centaines de personnes, hier.

Ces interventions de l'Etat, lit-on dans la conclusion de l'étude de plus de 300 pages, seront de trois ordres. En premier lieu, "des politiques devront être mises en oeuvre pour favoriser une transformation des mentalités".

Cette action relève en premier lieu du ministère de l'Éducation, mais elle exige également une transformation de la conception de certains chapitres du code civil, notamment sur le lieu de résidence du couple et l'introduction, par conséquent, du principe de l'égalité des conjoints.

Une femme mariée aurait ainsi l'obligation, si les vœux du CSF se réalisent, de garder son nom de naissance dans tous ses actes officiels et la possibilité de le transmettre à ses enfants.

L'adoption de ce principe soulèvera certainement des objections chez les ordinateurs gouvernementaux déjà programmés au nom du conjoint...

La "désexisation"

Le conseil a bénéficié de la création par l'Office de la langue française, d'un nouveau mot destiné à décrire les politiques qu'il propose: la désexisation, qui consiste à éliminer toute référence sexiste à tous les niveaux de la vie personnelle ou sociale.

Cela veut dire que le gouvernement doit s'engager à assurer l'égalité des chances au travail, notamment en créant un bureau de la main-d'oeuvre féminine au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Ce bureau aurait la responsabilité de développer des programmes de formation et de perfectionnement pour assurer aux femmes un retour sur le marché du travail, car là est leur place, croit le CSF, hormis les périodes (Suite à la page A2, 2e col.)

■ Autres nouvelles page B-1, extraits du document en page A-5 et éditorial de Monique Payeur en page A-4.

NUMEROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						
636	3	4	7	12	29	31
GROS LOT \$100,000.00 MINIMUM DIMANCHE VENTES TOTALES \$1,354,857.00	6 SUR 6	1				\$252,956.00
	5 SUR 6	127				\$921.70
	4 SUR 6	5046				\$64.40
	5 SUR 6+	9				\$8,671.00

Répartition du vote

Compilation par la PC de la répartition du vote populaire aux élections générales du Nouveau-Brunswick, après le dépouillement des bulletins de votes dans 2.001 bureaux sur 2.018 (99,2 pour cent) et comparaison avec les deux élections générales précédentes (pourcentages entre parenthèses).

	1978	1974	1970
PC	145,341 (44.5)	145,304 (46.9)	354,946 (48.4)
Lib	145,222 (44.5)	147,372 (47.5)	356,846 (48.6)
NPD	19,562 (6.0)	9,082 (2.9)	20,383 (2.7)
PA	12,901 (4.0)	3,606 (1.2)	— (—)
Autres	3,541 (1.0)	4,723 (1.5)	1,762 (.3)
Total	326,567	310,088	733,947

Résultats des élections au Nouveau-Brunswick

23 octobre 1978

	Position des partis	
	1974	1978
PC	33	30
Lib.	25	28
NPD	0	0
PA	0	0
Ind.	0	0
Total	58	58

Arbitre ou pas... (Suite de la première page)

d'adopter la ligne dure et il est disposé à s'asseoir à la table avec les deux parties aussi longtemps que ce sera nécessaire pour trouver une solution.

"Evidemment, vous ne pouvez pas tout accorder aux deux parties. Il est possible qu'une des parties en cause me fasse savoir que ma décision n'est pas la bonne, mais je suis immunisé contre ces reproches, ayant siégé pendant 16 ans à la Cour d'appel. Cela ne me dérange nullement."

En annonçant la nouvelle aux Communes, M. Ouellet a souligné que le gouvernement a effectué des efforts de dernière minute en fin de semaine pour trouver un terrain d'entente avec le syndicat des postiers, mais que cette tentative fut vaine.

Il n'avait pas d'autre choix, a-t-il dit, que d'appliquer la disposition de la loi spéciale votée la semaine dernière qui prévoit la nomination d'un médiateur-arbitre. Ce dernier a pour mandat de faire rapport au ministre dans les 90 jours et ses recommandations seront exécutoires.

Cela signifie que M. Tremblay, 66 ans, pourra définir la convention collective des postiers canadiens, convention qui expirera en décembre 1979, aux termes de la loi.

Le nouveau médiateur devait entrer en fonction dès l'annonce de sa nomination. M. Ouellet a refusé d'indiquer si le gouvernement allait exiger que les postiers retournent au travail avant de relancer ces pourparlers. C'est M. Tremblay qui devra prendre ces décisions, devait-il faire valoir.

Injonction et poursuites

Pendant que la grève des Postes faisait l'objet principal des questions aux Communes, le ministre de la Justice fédéral réussissait à obtenir des injonctions interdisant le piquetage aux bureaux de postes de Montréal et d'Halifax, et l'on s'attendait également à ce que des injonctions soient accordées à Toronto et Vancouver.

Dans l'immédiat, les porte-parole de la section montréalaise du Syndicat des postiers ont refusé de se prononcer sur ce jugement.

Un porte-parole de la police de Montréal a d'autre part déclaré que les forces de l'ordre n'arrêteraient pas les grévistes déboussant à l'injonction, puisque le ministre des Postes ou le gouvernement étaient ceux qui avaient la responsabilité de prendre action devant les tribunaux contre les récalcitrants.

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a déclaré la semaine dernière que nombre de grévistes veulent obéir à la loi spéciale mais qu'ils sont intimidés sur les lignes de piquetage.

Pour sa part, M. Otto Lang, ministre de la Justice par intérim, a affirmé en Chambre que son ministère a amassé des éléments de preuve contre des postiers et que des poursuites seront entreprises.

Il a tenu à préciser devant l'opposition que ces poursuites seront menées à terme et cela, même si les postiers retournaient au travail.

La ligne dure

L'opposition aux Communes a pressé par ailleurs le gouvernement d'agir avec célérité dans ce conflit. Le chef conservateur, M. Joe Clark, a demandé au ministre du Travail des explications sur le rôle du médiateur-arbitre.

C'est le député tory de Humber Valley M. Otto Jelinek, qui a mené cependant la charge la plus dure contre le syndicat en grève. Il a demandé au ministre de la Justice d'intenter des poursuites contre les dirigeants syndicaux afin de rétablir au plus tôt le service postal. M. Jelinek a suggéré d'enlever l'accréditation syndicale des postiers et de remplacer ceux qui ne désirent pas travailler par des chômeurs.

Les chèques d'alde sociale

Le gouvernement fédéral compte sur le syndicat des facteurs pour assurer la livraison des chèques des

allocations familiales, de la pension vieillesse et du fonds de retraite du Canada, a dit, lundi, M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et des Services, dans une déclaration écrite.

Il a ajouté que ses services avaient mis au point un plan d'urgence pour assurer la livraison de ces chèques si les facteurs venaient à refuser de le faire.

L'assurance-auto

Des mesures spéciales permettront à la Régie de l'assurance-automobile de continuer de verser le plus normalement possible les chèques d'indemnité aux victimes d'accidents, pendant la grève des postiers.

Des canaux spéciaux assureront le versement des indemnités suivantes: indemnités de remplacement de revenu, indemnités forfaitaires de décès, paiements préliminaires.

Les bénéficiaires sont invités à téléphoner et à se rendre au bureau régional de la Régie deux jours après la date à laquelle ils reçoivent habituellement leurs chèques afin de les toucher.

Si le chèque n'est pas réclamé à cet endroit, il sera envoyé, une semaine plus tard, au bureau local du ministère des Affaires sociales le plus rapproché du domicile du bénéficiaire et on appellera alors ce dernier.

Négociations...

(Suite de la première page)

de \$19,604 doublé d'un clause d'indexation.

Le ministre de Bellevue a spécifié au SOLEIL que le gouvernement dont il est membre n'entendait pas s'asseoir sur ses propositions, "qu'il ne voulait pas faire comme L'Allier, en 1972" et qu'il voulait négocier, c'est-à-dire échanger des propositions.

Il a soutenu, par contre, que les augmentations suggérées, variant de 17,25 pour 100 à 23 pour 100 pour trois ans de convention, revenaient à une moyenne annuelle de 7 à 8 pour 100 d'augmentation.

"C'est quand même de quoi soutenir la hausse du coût de la vie", a conclu le ministre.

Le Conseil du...

(Suite de la première page)

des de maternité librement consenties.

Participer

C'est au troisième type d'intervention, soit celui d'assurer la participation des femmes aux diverses décisions, que la politique du conseil se montre le moins dure, probablement parce que toutes les possibilités ont été vérifiées avant rédaction, comme l'a dit Mme Champigny Robillard.

Le CSF n'énonce ainsi que trois recommandations au chapitre sur le pouvoir, soit que le ministère de l'Éducation sensibilise les femmes à leurs droits, pendant leurs études, que le gouvernement "favorise une représentation équilibrée d'hommes et de femmes dans toutes les structures qui relèvent de sa compétence", et qu'il associe les femmes au processus de décentralisation administrative.

S'il ne fait que favoriser la représentation des femmes, le conseil recommande toutefois au Haut-Commissariat à la jeunesse, loisirs et sports d'exiger des organismes qu'il subventionne une représentation égale d'hommes et de femmes au sein de leur conseil d'administration. Sans doute son travail de sensibilisation est-il plus avancé là qu'au ministère de l'Éducation ou des Affaires municipales, par exemple, où il n'en est qu'aux incitations.

Satisfaction de Joe Clark

OTTAWA (PC) — C'est en une seule phrase que le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark, a manifesté sa satisfaction en apprenant la victoire de M. Richard Hatfield aux élections provinciales du Nouveau-Brunswick:

"Je suis très encouragé par la réélection de M. Richard Hatfield à un moment où la nation a besoin d'un homme de son talent et de son expérience pour nous aider à résoudre les problèmes nationaux", a-t-il dit.

Hatfield conserve...

(Suite de la première page)

près de Moncton) contre 4.605 pour le député sortant Bill Malenfant. Le chef du PA, le Dr Jean-Pierre Lanteigne n'a pas réussi à se faire élire tout comme d'ailleurs le leader du NPD, M. John Labossière.

Selon les chiffres compilés par la Presse canadienne, les libéraux et les conservateurs ont pris une part égale du vote (44,5 pour 100), soit une baisse de 3 pour 100 chez le PL et de 1,5 pour 100 chez le PC.

Polarisation

Comme on l'avait déjà observé lors des élections partielles fédérales, l'élection d'hier au Nouveau-Brunswick refait surgir le phénomène de la polarisation du vote selon les régions ethniques.

Le premier ministre Richard Hatfield a consacré une grande partie des énergies de sa campagne à la région acadienne de sa province espérant profiter, comme en 1974, de la présence du PA. Mais il a au contraire perdu deux ministres francophones, soit Omer Léger et Roland Boudreau.

Le leader libéral acadien Jos Daigle a fait de même dans le sud anglophone mais sans les succès attendus. Deux sièges de Saint-Jean sont revenus aux conservateurs.

La polarisation ethnique s'explique de façon éloquent dans la répartition des sièges entre francophones et anglophones. Le parti gouvernemental n'a plus en effet que quatre francophones dans sa représentation de 30 députés tandis que les libéraux n'ont que 8 anglophones sur ses 28 candidats élus.

Dans l'ensemble de la province les libéraux ont enlevé six sièges aux conservateurs et ces derniers n'ont fait que trois cerces chez les libéraux.

Les conservateurs n'ont pas été surpris de la défaite du ministre des Pêches Omer Léger dans Kent-Sud. Leur parti s'oppose en effet à la syndicalisation des pêcheurs. Celle du ministre des Ressources naturelles est cependant plus surprenante, selon le ministre Jean-Marie Simard (réélu dans Edmundston). Roland Boudreau a été défait par le candidat libéral Pierre Godin, très populaire maire de Petit-Rocher, au nord de la province. Les conservateurs comptaient que le candidat acadien grugerait davantage dans le vote libéral mais le chef du PA Jean-Pierre Lanteigne n'a recueilli que 1.000 voix, comparativement à 3.060 de Godin à 2.346 pour Boudreau.

Les conservateurs se sont cependant rattrapés à Shippagan-les-Iles où leur candidat Jean Gauvin a mis fin à 60 années consécutives de vote libéral, aux dépens du député sortant André Robichaud.

La campagne

Le leadership et la crédibilité ont été des thèmes dominants dans cette courte campagne électorale.

Le premier ministre conservateur Richard Hatfield a quelque peu souffert des accusations lancées contre son parti sur des présumés pots-de-vin, même si le chef libéral Robert Higgins a dû démissionner au début de l'année après avoir accusé le gouvernement d'être intervenu dans l'enquête menée par la GRC dans cette affaire de pot-de-vin.

Le leader libéral Jos Daigle, choisi il y a à peine cinq mois, n'a pas réussi à convaincre les électeurs à élire un gouvernement libéral comme ils l'avaient fait de 1960 à 1970, sous l'Acadien Louis Robichaud. Il a proposé des réductions importantes dans les dépenses gouvernementales de cette province dont la moitié du budget lui vient du trésor fédéral.

L'échec des libéraux de reprendre le pouvoir fait en sorte que l'Île-du-Prince-Édouard demeure la seule province canadienne à avoir un gouvernement libéral. Et dans cette petite île, les libéraux se maintiennent au pouvoir que par un siège de majorité.

Vancouver en fête

VANCOUVER (PC) — Le navire portugais Sagres II est entré dans le port de Vancouver, dimanche, pour participer aux célébrations du bicentenaire du capitaine Cook en Colombie-Britannique. Le bâtiment, qui avait parcouru 10.200 milles marins, a été accueilli par des dignitaires et une foule en fête, qui a pu visiter le navire.



Au bureau de poste de Montréal, hier, les postiers ont fait fi de l'injonction leur interdisant de faire du piquetage devant l'édifice.

achat spécial
bijoux en or
10, 14 et 18 carats
30% de rabais

Choix de chaînes, bracelets, boucles d'oreilles et bagues. Également, groupe de bijoux semi-précieux en lapis lazuli et en améthyste.

offre valide jusqu'au samedi 4 novembre.



les
manteaux
Twik

achat
spécial

valeurs jusqu'à \$ 110.

74.95

Voici des manteaux qui vivent et bougent comme Twik... séduisent par leurs nouvelles formes et matières!

Surtout pas chers, taillés droits ou libérés dans leurs mouvements. Portent le capuchon ou un col emmitouflant! Toujours des détails recherchés pour Twik... en molleton, tweed ou drap de laine. En rouge, chameau, gris ou marine, de 5 à 15.

autre groupe
de manteaux Twik
valeurs jusqu'à \$ 160.

119.95

la maison
simons

place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

par Anne-Marie VOISARD

Souvent, quand sa mère l'amène au supermarché ou dans les magasins, Alain porte, accroché au cou, un énorme cœur en carton rigide sur lequel on peut lire:

JE SUIS AUTISTE

SEUL

AIDEZ-MOI

"J'aime mieux que les gens sachent", explique Suzanne Gravel-Milliard. "Presque toujours, alors, ils se montrent compréhensifs."

"Ce qui est le plus dur avec ces enfants, poursuit la mère d'Alain, c'est leur comportement inapproprié." Par exemple, quand Alain a envie d'une tablette de chocolat, il ne lui vient pas à l'idée de demander de l'argent à sa mère. Si elle n'intervient pas à temps, Alain croque à pleines dents dans le chocolat et certains témoins de la scène ne se gênent pas pour passer des commentaires du genre de "quelle drôle de façon d'élever des enfants!"

Suzanne et Yvon Milliard (le père) ne s'habitueront sans doute jamais à ces remontrances mais ils comprennent. Eux aussi ont dû s'adapter au comportement bizarre de leur fils. Et encore aujourd'hui, ce n'est pas toujours facile.

Indifférence et froideur

L'enfant autistique ne manifeste aucune marque d'affection. Il semble indifférent à l'amour qu'on a pour lui. Il lui arrive de se montrer plus intéressé par les étrangers que par ses proches. Souvent même, il ne tolère pas qu'on le touche, comme si les contacts physiques lui étaient insupportables.

En voilà bien assez pour désespérer les parents les mieux intentionnés, d'autant plus que ces symptômes n'apparaissent que progressivement. A sa naissance, l'enfant réagit de façon normale. Il est beau et on a tout le temps de s'attacher à lui.

Très souvent, c'est vers l'âge du premier sourire que le drame commence. Sans trop oser l'avouer, la mère prend peu à peu conscience que son bébé n'est pas comme les autres. Il tarde à sourire, comme s'il n'était pas heureux, on dirait. C'est un bébé qui n'a pas l'air d'apprécier qu'on le prenne ou qu'on le cajole.

Un grand frisson

Dans le cas d'Alain, les choses ne se sont pas passées exactement de cette façon. "Il avait à peu près deux mois. J'étais en train de lui donner son bain. Il n'était même pas dans l'eau; je le lavais avec une serviette. Tout à coup, il a été comme traversé par un grand frisson."

Encore aujourd'hui, Suzanne Gravel ne sait trop si elle doit parler de "spasmes" ou de "convulsions", mais c'est là qu'elle a senti, pour la première fois, que son fils était malade. Par la suite, les mêmes symptômes se sont reproduits quatre

Les parents de l'enfant autistique se sentent coupables



Un mal (2) mystérieux

Le Soleil, Jean Vallières

Ce regard, ce regard... L'âme au fond de ces yeux se trouve-t-elle à des années-lumières de nous, ou plonge-t-elle en nous, au plus profond de nos manques?

fois jusque vers l'âge de six mois... encore une fois dans la baignoire, une fois dans la sauteuse et une autre fois pendant que sa mère le berçait.

Que s'est-il passé au juste? A cette époque, les examens n'ont rien révélé d'anormal chez Alain. Il a fallu attendre presque trois ans avant que les médecins posent un diagnostic. Un neurologue parle d'un kyste au cerveau et un psychiatre conclut à la présence d'un autisme infantile. Entre-temps, Suzanne et Yvon Milliard se sont promenés de médecin en médecin

sans savoir de quoi Alain souffrait, mais en constatant bien toutefois que plus le temps passait plus son développement s'écartait de celui des autres enfants de son âge.

Est-il besoin de dire que ces trois années d'incertitude ont été terribles pour les parents d'Alain? Heureusement, entre-temps, un autre bébé est né, parfaitement normal. C'est la petite Sara qui a maintenant 7 ans et est en 2^e année. Mais la présence de Sara, et même celle de Sophie qui est venue s'ajouter il y a 5 ans, ne peuvent suffire à effacer

toutes les interrogations qui subsistent au sujet d'Alain.

Le sentiment de culpabilité

Combien de fois Suzanne n'a-t-elle pas dû se demander si elle avait toujours été à la hauteur de son rôle de mère avec Alain? Le sujet est délicat, trop sans doute. On n'en a pas parlé.

Pourtant, ce sentiment de culpabilité — même s'ils ont agi au meilleur de leur connaissance — ne peut faire autrement que d'être présent chez les parents, surtout la

mère à cause de ses rapports d'habitude plus fréquents avec le bébé. D'ailleurs tout concourt à donner aux parents l'impression qu'ils sont coupables.

L. Kanner, le premier à avoir décrit les symptômes de l'autisme en 1943, dit avoir constaté que les parents de ces enfants sont fréquemment des intellectuels aux tendances obsessionnelles. Il parle de "parents réfrigérateurs". Plus près de nous, il y a Bruno Bettelheim, pour qui l'autisme est le résultat d'un grand stress affectif manifesté

précocement. Il cite l'exemple de l'enfant qui est rejeté de ses parents ou séparé de ces derniers.

Des mères "sophistiquées"

Beaucoup de chercheurs contestent, il est vrai, ces théories qui sont de nature à mettre la faute sur les parents. Mais tant qu'on n'arrivera pas à cerner les causes de l'autisme, toutes les hypothèses restent permises. Et certains continuent à penser que les parents — inconsciemment bien sûr — y sont pour quelque chose. C'est le cas, par exemple, du Dr André Lemieux, psychiatre pour enfants à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Québec, qui se réfère souvent à Kanner et à ses mères "frigidaire".

Plutôt que de parler de mères froides, le Dr Lemieux parle de mères "sophistiquées". Un mot revient souvent dans la conversation. "L'autisme est une maladie des pays industrialisés... Cela n'existe pas dans les pays en voie de développement où les mères sont moins sophistiquées."

Suzanne Gravel est peintre. Yvon Milliard, son mari, est sculpteur. Leur niveau intellectuel est certainement au-dessus de la moyenne. Ils habitent la Rive-Sud dans une ancienne maison qu'ils rénovent eux-mêmes au fil des années. Le terrain est bien aménagé; il y a un jardin, de beaux arbres. Attendant à la maison, il y a aussi une serre préfabriquée et, à l'intérieur, une colombe — à moins que ce ne soit un pigeon blanc — qui s'est échouée là un beau matin sans qu'on sache trop d'où elle venait. Dans la maison, il y a plein de dessins d'enfants accrochés aux murs. Ce sont les dessins d'Alain — de ce côté il n'a rien à envier aux enfants de son âge — ceux de Sara et ceux de Sophie. Des jouets sont étendus sur le sol; Sophie est en train de s'amuser avec un petit voisin de son âge. "On leur laisse certaines libertés... pour nous c'est important de les laisser s'exprimer", observe Yvon Milliard, un peu comme s'il voulait excuser le désordre.

Une femme simple, sans détours

Chez Marie-Claude Bélanger, la maman de Sylvie, 5 ans, qui souffre aussi d'autisme, le contexte est tout à fait différent. Si le fait d'appartenir au monde des arts incite à penser qu'on est peut-être bien un peu "sophistiqué", on ne se pose pas de questions quand Marie-Claude nous reçoit dans son bungalow de banlieue. Avec quatre enfants, dont l'aînée n'a que 7 ans, et un mari chauffeur de camions qui travaille 80 heures par semaine, Marie-Claude n'a pas le temps d'être sophistiquée. Et puis, ce n'est pas son genre. C'est une femme simple qui dit spontanément ce qu'elle pense, sans détours.

"Ils ne réussissent jamais à me faire placer mon enfant. Si jamais Sylvie sort de la maison, c'est que je serai sortie avant elle, les pieds devant." Marie-Claude aime sa fille. Elle veut la protéger; mais elle est bien consciente aussi que ce n'est pas une solution que de la garder en vase clos. Elle a besoin d'aide, d'autant plus qu'avec trois autres enfants, son temps est forcément partagé.

Un jugement qui touche les courtiers en assurances Pas d'honoraires professionnels sans mandat

par Pierre MARTEL

Pour n'avoir pas informé son client du fait qu'il lui chargeait un honoraire additionnel de \$10 de l'émission d'une police d'assurance, un courtier d'assurance vient d'être condamné à \$50 d'amende et à des frais totalisant un montant de \$200.

Cette décision qui vient d'être rendue par le surintendant des assurances du Québec, M. Jacques Roy, constitue une jurisprudence lourde de conséquences pour les courtiers d'assurances générales du Québec. Il s'agit de la première décision gouvernementale depuis que la pratique de charger des

honoraires professionnels a été adoptée par bon nombre de courtiers. Pratique dont la naissance remonte à environ trois ans.

Dorénavant, selon l'interprétation qu'on peut faire du jugement rendu public dans la dernière livraison du Bulletin du Service des assurances, les courtiers d'assurances générale devront, au préalable, négocier une convention avec le client pour pouvoir charger des honoraires professionnels lors de l'émission d'une police d'assurance ou de la rédaction d'un avenant à cette police.

Le jugement

La décision de M. Roy survient en

troisième et dernière instance. Elle est donc sans appel.

Toute l'histoire a commencé, il y a un peu plus d'un an, lorsqu'un client, Me André Desmarais, a porté plainte au bureau de discipline de l'Association des courtiers à l'endroit du courtier Serge Paquette. Laquelle plainte affirmait que M. Paquette a refusé ou négligé d'agir avec probité et en conseiller consciencieux envers son client en ne l'informant pas qu'un honoraire additionnel de \$10 était chargé lors de l'émission d'une police d'assurance propriétaire-occupant, surprenant ainsi la bonne foi de Me Desmarais.

Le bureau de discipline reconnaissait alors M. Paquette coupable de l'acte reproché et lui imposait une amende de \$100 plus les frais.

A la suite de cette décision, le courtier d'assurance portait sa cause en appel devant le conseil d'administration de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec, laquelle statuait que M. Paquette n'était pas coupable de l'acte reproché. Cette décision du conseil d'administration de l'association devait, par la suite, amener le bureau de discipline à interjeter appel auprès du surintendant des assurances, M. Jacques Roy.

Après étude du dossier, M. Roy en

est arrivé aux conclusions suivantes: "Un mandat ayant été confié à M. Paquette par son client, M. Paquette en tant que mandataire au sens du code civil devait se conformer aux prescriptions dudit code qui stipule à son article 1702 que: 'Lemandat est gratuit s'il n'y a une convention ou usage reconnu au contraire'."

Le surintendant poursuit: "Il a été admis qu'aucune convention n'est intervenue entre l'intimé et son client à l'effet qu'un honoraire additionnel de \$10 serait chargé à l'émission de la police. De plus, pour qu'un usage soit reconnu, il doit rencontrer certaines

conditions que manifestement nous ne retrouvons pas ici."

Accueillant l'appel du bureau de discipline, M. Roy a donc condamné M. Paquette à \$50 d'amende et à des frais au montant de \$200.

Il est à noter que la décision du surintendant est survenue après que celui-ci eut consulté le bureau des aviseurs. Ce bureau est formé en vertu de l'article 43 de la loi des courtiers et est composé de deux membres nommés sur recommandation du Bureau d'assurance du Canada et de deux autres nommés sur recommandation de l'Association des courtiers d'assurances.

LE CLARIDGE
BUREAUX A LOUER
Minimum 350 p.c. — \$240/mois
Maximum 4.000 p.c. — \$280/mois
SERVICES COMPRIS
687-3231 - 683-3041

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choisissez de couleurs, si désiré.
Pour renseignements: 628-3823

POMPES
VENTE - REPARATION
RESIDENTIEL - COMMERCIAL
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FOY
1830 G. BOUL. HAMEL, STE-FOY 872-5622

TERRAIN SUR LE BORD DU LAC BEAUPORT
A qui la chance?
Plus de 20.000 p.c., boisé; rue privée prête à l'été 1979. Prêt à construire. \$2.00 p.c.
651-6741 - 692-0001

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
10 1/4 %
Garanti pour 5 ans.
Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).
Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Echéances de 30 jours à 5 ans.
Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Arsenault)
• Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • Kitchener • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vancouver • White Rock • Victoria
INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
FONDÉ EN 1880

9 **DU MOINS**
photocopies
8 1/2" x 11"
(facture minimum 25c)
JETCOPIE
2518, chemin Ste-Foy (près du Vallon) Ste-Foy, Québec
Tél.: (418) 656-1790
Impressions expresses

11 3/4 %
c'est bien! C'est ce que nous avons payé cette année à nos membres mais nous offrons plus que ça:
SÉCURITÉ
Depuis 10 ans, nos administrateurs ont prouvé leur compétence. La progression de la Caisse le démontre bien.

Actifs (en millions)	1974	1975	1976	1977	1978
	\$10	\$12	\$14	\$18	\$28
Intérêts	11%	10%	11%	11%	11 3/4%

... UN GAGE DE SÉCURITÉ POUR L'AVENIR
* Ce rendement n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est, boul. Charest 529-3353
Une institution entièrement québécoise

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. FrancoeurPrésident et directeur général:
Paul-A. AudetVice-président et trésorier:
Charles-A. PoulinRédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude BeauchampDirecteur de l'information:
Claude MassonDirecteur de l'édition:
Marcel Pépín

Un programme d'action de grande qualité

C'est un réaménagement majeur des structures sociales du Québec que propose la politique d'action de la condition féminine présentée au gouvernement québécois hier par le Conseil du statut de la femme, après cinq ans de recherche, d'étude et de consultation.

Même si le volumineux document de l'organisme vise d'abord un meilleur équilibre des pouvoirs et responsabilités entre hommes et femmes, il comporte également l'immense avantage d'évaluer globalement toute la charpente organisationnelle de la société québécoise.

Non seulement les femmes, mais leurs égaux de l'autre sexe, auraient avantage à lire ce mémoire de plus de trois cents pages ou, à tout le moins, le résumé moins astreignant, publié sous forme de numéro spécial du Bulletin du Conseil du statut de la femme.

Cette lecture pourrait être particulièrement utile à ces citoyens et citoyennes, minoritaires bien sûr, qui continuent de croire que cette société n'est pas discriminatoire envers les femmes et qu'il suffit pour elles de le bien vouloir pour voir toutes les chances de réaliser leurs aspirations s'offrir sur un plateau d'argent.

"Québécoises! égalité et indépendance", le titre choisi par le CSF pour coiffer la politique

d'ensemble qu'il propose au gouvernement, renferme des propositions d'organisation sociale à partir du principe que l'homme et la femme sont égaux et qu'ils doivent assumer également les responsabilités d'éducation des enfants, tout autant que celles du modèle de société québécoise à bâtir, avec ses difficultés, ses joies et ses défis.

Le programme proposé est loin de constituer une série de recommandations utopiques que le gouvernement pourrait reléguer aux oubliettes sous prétexte d'irréalisme. Au contraire, la majeure partie des propositions du conseil sont réalisables et ont été soumises aux technocrates de onze ministères québécois qui les ont également jugées acceptables.

Logiquement donc, la politique proposée devrait commencer à teinter l'administration gouvernementale au cours des prochains mois, mais il est indéniable que le Conseil du statut de la femme aura un rôle de chien de garde à maintenir s'il veut atteindre les buts proposés. C'est cette fonction, avant tout, que devra assumer la prochaine présidente du CSF.

En plus d'une foule de suggestions visant à garantir aux femmes leur égalité et leur indépendance, la politique du CSF fait des

recommandations intéressantes, notamment sur la sexualité et le régime fiscal québécois, en plus d'appuyer sans réserve la création des cliniques de planification familiale du ministère des Affaires sociales.

Ainsi, le CSF suggère l'institution d'un cours obligatoire d'éducation sexuelle à tous les niveaux de l'enseignement au Québec et une préparation adéquate des professeurs à cette fonction. Depuis longtemps, le ministère de l'Éducation est invité à mettre sur pied de tels cours mais sa lenteur à réagir fut telle que le ministère des Affaires sociales a commencé à remplir le vide. On verra bien si le Conseil du statut de la femme peut faire bouger enfin le ministère de l'Éducation sur cette question, ce qui constituerait un excellent moyen de vérifier la volonté politique du gouvernement du Parti québécois de réaliser les objectifs proposés par le CSF.

Quant à la suggestion du conseil visant à distribuer gratuitement les contraceptifs autres que ceux qui requièrent une surveillance médicale, elle ne réglerait peut-être pas tous les problèmes consécutifs à une grande libéralisation des moeurs sexuelles, mais elle pourrait réduire le nombre d'accidents d'ordre sexuel

dont sont souvent victimes les moins favorisés, et surtout les femmes.

Autre suggestion intéressante au chapitre de la famille, où la discrimination dans les tâches est si importante: le conseil propose une nouvelle notion de disponibilité, beaucoup plus séduisante que le salaire de la femme au foyer.

Ainsi, au lieu de déduire dans ses rapports d'impôt des frais de garde d'enfants, le couple disposerait d'une allocation de disponibilité qui permettrait aux parents de payer en partie les frais de garde d'enfants et de choisir la méthode de garde. La proposition a aussi le mérite de reconnaître en partie la valeur de la personne qui choisirait librement de rester au foyer pour garder les enfants. La formule est souple et ingénieuse.

Il s'agit là de quelques-unes des propositions d'un ouvrage très bien fait, cohérent et réaliste qui, comme le remarquait hier le premier ministre Lévesque lors de la présentation officielle, a le mérite de ne "pas décrocher de la réalité".

Les femmes du Québec ont le vent dans les voiles et la volonté d'agir. Au gouvernement québécois d'en faire autant.

Monique PAYEUR

Le devoir de Hatfield

Le Nouveau-Brunswick n'a ni le poids économique de l'Ontario ni le mandat historique du Québec, mais la composition de sa population, où francophones et anglophones se côtoient en nombre presque égal, en fait un point de mire dans le débat actuel.

Fort d'un troisième mandat consécutif, le premier ministre Richard Hatfield peut enfin écarter ses scrupules électoraux et appliquer concrètement les réformes linguistiques que réclament avec plus de vigueur les francophones de sa province.

Le Parti acadien n'a pas réussi à séduire les électeurs, mais il a accumulé assez de suffrages pour que sa seule présence constitue un avertissement pour le gouvernement. La légendaire résignation des Acadiens peut se transformer en agressivité militante, si les autorités traditionnelles hudent le message que le jeune parti vient de livrer au cours de cette campagne.

Une première analyse des résultats permet de croire que l'équipe conservatrice a pu maintenir sa majorité parlementaire grâce à l'appui du vote anglophone, plusieurs francophones ayant abandonné par contre les libéraux pour appuyer le Parti acadien.

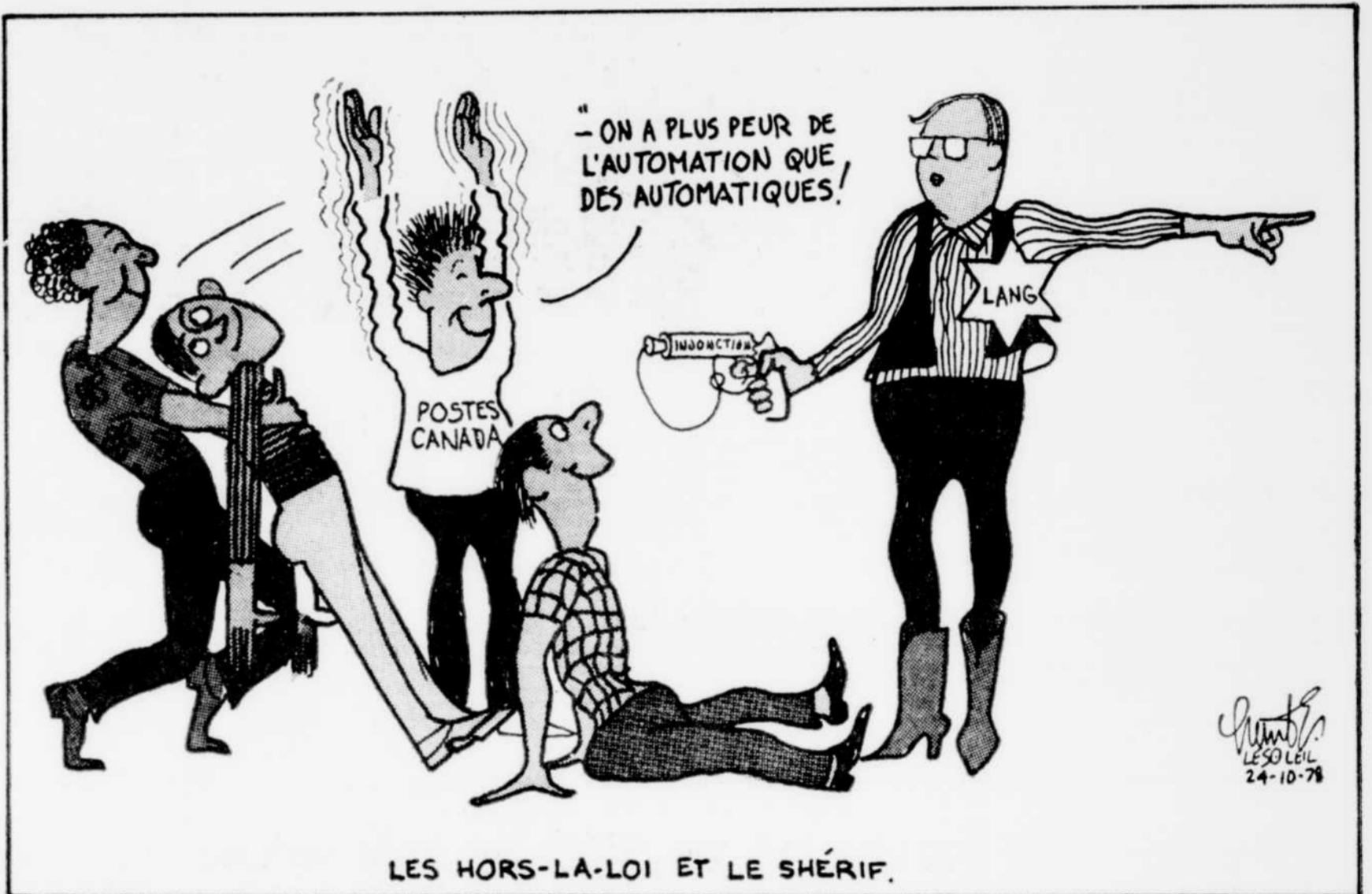
Cette désertion, encore mo-

deste, constitue néanmoins un avertissement aux partis traditionnels. Si M. Hatfield perpétue la tradition d'indifférence à l'endroit des francophones qui a marqué ses deux premiers mandats, il prend le risque non seulement d'activer l'ardeur du Parti acadien mais aussi d'accroître le scepticisme des Québécois face au projet d'un Canada bilingue cher à M. Trudeau.

Psychologiquement, cette victoire conservatrice, bien qu'arrachée de justesse, n'aide guère l'image des libéraux fédéraux qui sont perçus comme les inévitables perdants partout au pays. M. Trudeau risque donc de se retrouver un peu plus seul à la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine, après sa défaite aux élections partielles, la chute des libéraux en Nouvelle-Écosse et leur élimination en Saskatchewan.

Parallèlement, ces victoires conservatrices augmentent la responsabilité du parti de M. Clark face au Québec. Selon que les premiers ministres conservateurs combattront ou exploiteront le ressac qui s'installe au pays contre les politiques dites pro-francophones, il pourra ou non gagner la sympathie d'une partie de l'électorat québécois. Sur ce plan, M. Hatfield a un rôle important à jouer.

Marcel PEPIN



point de vue

L'Église et l'État doivent accepter la société pluraliste

Suite à la lettre des évêques catholiques du Québec au sujet de l'avortement thérapeutique et de l'implantation de cliniques de planification familiale, plusieurs articles ont paru dans différents journaux, les uns appuyant sans réserve la position des chefs de l'Église catholique, les autres la rejetant.

Personnellement, je crois que tant que le débat sur ces questions consistera plus à une confrontation des idées et des valeurs qu'à une recherche de solutions, il sera difficile d'en arriver à l'adoption de politiques cohérentes et réalistes.

Nous assistons, depuis principalement les deux dernières décennies, à la naissance de modèles sociaux nouveaux. Il y a, chez l'homme d'aujourd'hui, une volonté d'améliorer ses modes d'existence et de se construire un style de vie conforme à ses besoins et à ses aspirations.

Plusieurs faits nous démontrent cette nouvelle réalité. Nous connaissons aujourd'hui un foisonnement d'associations et de regroupements d'hommes et de femmes qui unissent leurs efforts, leur temps et leurs talents pour revendiquer la reconnaissance de certains droits, l'amélioration de conditions de vie, le respect des libertés individuelles, etc. Des comités de citoyens s'élevèrent contre trop de nos cités sans âme, sans verdure, sans parcs, sans dimensions humaines. Des grèves éclatèrent dans des industries pour protester contre les machines hâtant et polluantes qui mettent en péril la santé même de l'homme.

L'homme d'aujourd'hui accepte

de moins en moins de vivre pour sauver ou protéger un système. L'homme d'aujourd'hui n'accepte plus de ne recevoir, en retour de son travail, que du pain pour lui et les siens. L'homme d'aujourd'hui ne veut plus combler uniquement ses besoins physiologiques, mais aussi ses besoins psychologiques, spirituels, de loisirs, etc.

Pour cette raison, de nouveaux modèles d'existence font leur apparition. C'est ainsi qu'au Québec le mariage religieux n'est plus le seul moyen pour un couple de vivre son amour. Le mariage civil est plus fréquent. Le concubinage est davantage accepté par la société. Cette volonté de l'homme d'aujourd'hui de vivre en fonction de ses besoins se traduit jusque dans le vêtement. Autrefois, c'était l'étiquette, les conventions sociales qui indiquaient à l'homme ce qu'il devait porter, qui précisaient même la longueur de ses cheveux! Aujourd'hui, les goûts personnels sont davantage respectés et admis.

Pluralisme

Il est donc évident que les styles de vie, les modes de pensée, les systèmes de valeurs ont considérablement changé au cours des dernières années et que notre société québécoise, de monolithique qu'elle était, est devenue pluraliste. Il est essentiel pour nos dirigeants, tant politiques que religieux, de tenir compte de cette nouvelle réalité. C'est alors que des solutions peuvent être apportées aux problèmes de l'avortement et de la planification familiale.

L'Église a raison, étant donné sa mission, de proposer aux chrétiens

des valeurs à respecter, des idéaux à atteindre. Mais l'Église doit tenir compte en même temps de notre société pluraliste et accepter que des hommes et des femmes adoptent d'autres styles de vie et d'autres modes de pensée que ceux qu'elle propose.

L'Église a le droit de rappeler aux dirigeants politiques qu'ils doivent tenir compte, dans leurs actes législatifs et administratifs, des valeurs auxquelles les chrétiens croient et qu'ils veulent continuer de respecter. Mais l'Église doit éviter d'exercer sur l'État des pressions indues pour faire adopter des mesures législatives qui ne tiennent compte que de son système de valeurs et de sa conception de l'homme. Car, en agissant ainsi, on brime les droits et les aspirations d'une partie de la population.

L'État, d'autre part, a le devoir d'offrir des services à l'ensemble de la population. Dans une société pluraliste, l'État doit tenir compte des croyances religieuses diverses, des modes de pensée distincts afin de répondre le mieux possible et, dans la limite de ses moyens, aux besoins exprimés par la population. Car un gouvernement existe pour les citoyens et non l'inverse comme trop d'hommes politiques sont parfois portés à le croire.

Dans cette optique, un gouvernement doit se préoccuper des réalités sociales, économiques, familiales dans lesquelles vivent les citoyens. Il doit faire en sorte de les améliorer constamment afin d'offrir aux citoyens la meilleure qualité de vie possible.

Qualité de vie

Mais, au nom de cette même

qualité de vie, l'État doit considérer un certain nombre de réalités:

— Des femmes ayant besoin d'un avortement thérapeutique peuvent difficilement ou pas l'obtenir parce que les comités d'avortements thérapeutiques ne fonctionnent pas ou n'existent pas;

— Des femmes ont recours à l'avortement clandestin suite à une grossesse inopinée et subissent, dans un grand nombre de cas, des conséquences physiques et psychologiques sérieuses;

— Des couples, des adolescents ou adolescentes ont peu ou pas d'informations sur la planification familiale parce qu'il s'agit là, encore trop souvent dans notre milieu, d'un sujet tabou. Suite à ces lacunes, il s'ensuit des problèmes et même des drames sur les plans personnels, conjugaux, familiaux et économiques.

L'Église et l'État doivent donc tenir compte de l'évolution sociologique et du contexte actuel dans lequel nous vivons afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de notre temps.

Je pense que l'Église doit faire un effort pour se rapprocher davantage du vécu quotidien de ses fidèles, pour mieux comprendre leurs problèmes sociaux, familiaux, conjugaux, économiques et moraux. Peut-être alors saura-t-elle mieux être la lumière qui éclaire, qui guide, qui rassure. Le monde d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était au Moyen Âge. Il m'apparaît souvent que l'Église actuelle éprouve autant de difficultés à se défaire de certaines traditions désuètes que ce fut le cas, dans les premiers temps, pour ne pas

obliger les païens à être circonscrits. Si un saint Paul revenait sur terre, je crois qu'il préconiserait une attitude plus souple face à l'avortement et à la planification des naissances. Le tort de l'Église, à mon humble avis, est d'indiquer à ses fidèles un enseignement, sur ces deux points en particulier, qui ne tient pas suffisamment compte des réalités contemporaines et qui n'est pas suivi par un nombre de plus en plus grand de chrétiens.

Quant à l'État, il a le devoir de respecter les opinions des différents groupes de citoyens et d'offrir les services qui permettent d'accéder à une qualité de vie minimale. L'État n'a pas le droit de fermer les yeux face à des comités d'avortement thérapeutique qui ne fonctionnent pas, face à des avortements clandestins qui ressemblent trop souvent à de la boucherie, face au manque d'informations dans le domaine de la planification des naissances. Pour cette raison, j'estime que l'État a le devoir de mettre sur pied des services adéquats qui permettront aux citoyens de prendre des décisions éclairées en fonction de leurs besoins.

Le vécu

La création de tels services ne rencontre pas l'approbation des évêques qui préconisent plutôt des mesures sociales qui permettraient à toute femme de poursuivre sa grossesse. Je crois que les évêques, idéalement, ont raison et l'État a le devoir d'intensifier ses efforts pour parfaire ses politiques familiales. Mais il faut convenir que cet objectif ne sera probablement jamais parfaitement atteint. Il est donc nécessaire de considérer la réalité actuelle et

d'offrir des solutions satisfaisantes sur le plan physique, psychologique, médical et social, aux personnes en difficulté.

Mais pour en arriver là, il faudrait s'efforcer de développer une nouvelle conception de l'homme. Pourquoi faut-il que ce soit toujours un groupe en particulier, que ce soit l'Église ou l'État, qui décide ce qui est bon pour un individu? Est-il illusoire de croire qu'un être humain peut avoir le droit de décider ce qui est bon pour lui en fonction de son système de valeurs et de la situation particulière dans laquelle il se trouve? Ne pourrait-on pas développer une plus grande confiance en l'être humain, en ses capacités de déterminer lui-même son devenir, de poursuivre un idéal, de se dépasser, d'établir ses propres choix? L'histoire nous enseigne que trop souvent, au cours des siècles, les pouvoirs en place ont maintenu le peuple dans l'ignorance, la peur, la pauvreté, afin de sauvegarder leur propre autorité.

Ce temps devrait être révolu! L'Église et l'État devraient diriger davantage leurs efforts vers la connaissance des problèmes vécus par l'homme d'aujourd'hui et la recherche des solutions à proposer. Peut-être alors serait-il possible d'offrir des services diversifiés auxquels une société pluraliste et éclairée est en droit de s'attendre. Peut-être alors serait-on davantage capable de respecter les choix individuels et le cheminement personnel de chaque être humain.

Adrien Lacroix,
directeur général,
La Clairière de Québec
Centre d'assistance maternité.

Québécoises: c'est le temps d'agir

■ Le Conseil du statut de la femme (CSF) a rendu public, hier, un important document portant sur la politique d'ensemble de la condition féminine. Intitulée "Québécoises! égalité et indépendance", cette étude comprend un total de 306 recommandations. Nous présentons, aujourd'hui, la conclusion intégrale du rapport du CSF ainsi que le résumé de la partie du document traitant du "pouvoir et les femmes" que publie le numéro spécial du Bulletin du CSF. Les sous-titres sont du SOLEIL.

Pour les Québécoises: égalité et indépendance.

C'est ce titre qui nous est venu spontanément à l'esprit au Conseil du statut de la femme, au terme de mois de réflexion et de travail intense consacrés à ce projet de politique d'ensemble.

Il annonce à la fois un programme d'action proposé au gouvernement et un but autour duquel rallier les femmes du Québec.

Des pages qui précèdent, une constante se dégage: les femmes sont dépendantes, les interventions de l'Etat doivent favoriser leur propre prise en charge. L'égalité ou ce que l'on pourrait appeler une équivalence sociale entre les hommes et les femmes, passe par l'indépendance économique. L'égalité est aussi l'intégration à la vie sociale et économique, c'est encore la participation aux décisions et aux responsabilités, tant dans le couple que dans la société. Les féministes n'ont toujours réclamé que cela.

Ce sont ces revendications que nous avons formulées et réunies dans les 306 recommandations de ce document. Ces recommandations découlent du postulat suivant: l'inégalité, la dépendance des femmes, est engendrée par la répartition traditionnelle et rigide des rôles féminin et masculin dans la société et c'est par un nouveau partage des tâches rémunérées et non rémunérées dans la famille et dans la vie professionnelle, qu'on pourra arriver à une égalité réelle entre les hommes et les femmes: égalité des droits, des responsabilités, égalité dans la participation au pouvoir.

Interventions de l'Etat

Les interventions de l'Etat seront donc de trois ordres.

- Des politiques devront être mises en oeuvre pour favoriser une transformation des mentalités.

On y arrivera par une formation des jeunes à l'égalité et à l'interchangeabilité des rôles, en agissant sur la formation et la socialisation des femmes dans la famille, à l'école et par les médias afin qu'elles développent une image positive d'elles-mêmes, un équilibre physique et mental, une identité propre. C'est pour elles la condition préalable au plein épanouissement d'une sexualité harmonieuse et au libre choix des maternités. C'est aussi une étape indispensable pour leur permettre d'en finir avec la dépendance et la subordination à la violence physique et morale.

- Des mesures devront être prises pour modifier et réaménager les institutions et l'organisation sociale.

Ainsi, l'institution du mariage deviendra une association de parte-

naires égaux en droits et en responsabilités. La reconnaissance juridique de ce partage des responsabilités sera le fondement des décisions judiciaires rendues à la suite de la dissolution du mariage ou de l'éclatement de la famille. La déséxécution des tâches dans la famille et au travail exige que l'organisation sociale fournisse aux parents des services collectifs de support et de suppléance, services accessibles, diversifiés, généralisés.

La déséxécution des tâches corrigera l'organisation du travail et de l'emploi, en partageant plus équitablement le travail rémunéré, en assurant l'égalité des traitements et des avantages. Cette redistribution des tâches et des emplois pourra permettre à l'un ou l'autre parent d'interrompre ou de ralentir sa vie professionnelle durant les premières années de la vie des enfants. Cette interruption de la vie profes-

sionnelle devra être compensée par l'Etat en reconnaissance des services rendus à la collectivité.

- Des moyens devront être pris afin d'assurer aux femmes la participation à divers types de décisions.

Elles participent aux décisions qui concernent leur personne, à celles qui concernent l'organisation des services communautaires de même qu'à celles qui affectent l'aménagement du milieu de vie. De la déséxécution des rôles, du partage des tâches et des responsabilités découle inéluctablement le partage du pouvoir politique.

Voilà, très brièvement esquissé, l'essentiel des mesures recommandées dans ce projet pour une société québécoise plus égalitaire. Ces mesures forment un tout. Les parties de ce tout sont interdépendantes et indissociables. C'est d'ailleurs ainsi que les femmes vivent leur condition. La volonté d'agir du gouvernement devra retenir cette approche d'ensemble et l'intégrer aux priorités de chacun des ministères concernés.

Programme réaliste

Les technocrates s'objecteront à notre refus de hiérarchiser nos recommandations en priorités d'importance, de temps, de conjoncture.

Nous avons justement sollicité le mandat d'élaborer cette politique d'ensemble de la condition féminine après avoir pendant cinq ans formulé des avis et des programmes, toujours fragmentaires et n'ayant réussi qu'à amener les gouvernants à poser quelques gestes velleitaires. Il fallait en conclure que la condition féminine ne se découpe pas en morceaux, ni ne s'améliore à la pièce, par dossier étanche confié à un ministère voué à la poursuite d'objectifs plus glorieux, de priorités plus "viriles". Comment expliquer autrement qu'on n'ait pas, en cinq ans, réussi à doter les travailleuses du Québec de congés de maternité légaux.

C'est un programme d'action réaliste que ce document propose au gouvernement du Québec. Les solutions qu'on y avance sont appuyées par nos travaux de recherche. Ces solutions ont été vérifiées quant à leurs possibilités de réalisation avec les délégués des ministères concernés. Enfin, dans l'ensemble, les recommandations convergent avec les résultats de la consultation des femmes et des divers échanges entre elles et le CSF au cours des cinq dernières années. Quand il y a divergence entre les propositions des femmes et les nôtres, il s'agit alors de différences dans le choix

des moyens plutôt que de différences sur les objectifs et l'essentiel de la situation que ces moyens veulent changer. En outre, les hommes politiques trouveront dans ces recommandations des points communs avec les revendications des associations féminines du Québec, quelles que soient leurs tendances: traditionnelles, avant-gardistes et modernes.

Le Conseil du statut de la femme, organisme gouvernemental et consultatif, après avoir remis au gouvernement ce projet pour les femmes, n'a d'autre pouvoir que de mettre en oeuvre des moyens stratégiques, pour "s'assurer qu'on y donne suite", selon les termes mêmes de la loi qui le constitue.

Le pouvoir d'agir pour les femmes appartient au Conseil des ministres et plus particulièrement à chacun des ministres à qui des recommandations sont adressées.

Le pouvoir du ministre responsable du CSF est limité au domaine qui relève de la compétence de son propre ministère et au talent de persuasion qu'il lui est possible de déployer pour influencer ses collègues.

Comment donc opérer des changements? En premier lieu, les femmes attendent du gouvernement un engagement ferme, énoncé publi-

quement, des priorités intégrées aux programmes de chaque ministère, un calendrier de réalisation à court et à moyen terme, pour l'ensemble des mesures.

Position de force

Cet engagement du gouvernement et de ses ministres devra durer le temps nécessaire à la réalisation des recommandations formulées. La volonté politique du gouvernement devra toutefois être appuyée par la volonté de changement des femmes. Même si elles sont groupées en associations, les femmes ne disposent pas encore des ressources des autres groupes de pression qui influencent les décisions politiques. Jusqu'à maintenant, leurs revendications répétées à l'infini se sont usées jusqu'à en perdre tout impact de provocation.

Elles forment toutefois 52% de l'électorat. Conscientes de la position de force qu'elles occupent, elles peuvent maintenant négocier les changements qu'elles réclament.

Le pouvoir se négocie ou se prend, il n'est jamais donné. Il faudra donc imaginer de nouveaux moyens d'action, développer une solidarité accrue. Autrement dit, il faudra faire l'apprentissage de la force. Il faudra des moyens. Un de ces moyens est le financement. Ce maigre financement qu'elles vont chercher à Ottawa, les femmes devront le trouver chez elles, au Québec, et il devra être à la mesure des priorités qu'elles partageront désormais avec l'Etat.

Pour notre part, nous devons intensifier notre présence auprès des femmes de toutes les régions du Québec et développer considérablement nos services afin de donner aux Québécoises les outils de leur prise en charge et de les associer à la mise en oeuvre de ce projet. Les demandes de budget que nous présenterons au Conseil du trésor relieront donc cette volonté.

Par ailleurs, nous devons rendre plus efficaces et plus constants nos liens avec les ministères à l'intérieur de l'appareil gouvernemental.

Le calendrier gouvernemental de réalisation de la politique d'ensemble de la condition féminine pourra être arrêté annuellement avec les représentants des ministères concernés au moment de la révision des programmes. Enfin, nous devons organiser des services de consultation prêts à répondre rapidement aux demandes d'avis des ministères engagés dans la mise en oeuvre des différents aspects de cette politique d'ensemble.

De plus, l'intégration véritable d'une approche féministe dans les dossiers des ministères exigera à l'intérieur des structures gouvernementales la création de postes de coordination, ou même dans certains cas, comme celui du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de structures plus élaborées.

Voilà donc déterminés les moyens à prendre pour la réalisation de cette politique d'ensemble de la condition féminine.

Il est temps d'agir.



Les femmes au foyer rendent aussi des services à la collectivité (soin et éducation de jeunes enfants, garde d'enfants handicapés, de parents âgés ou invalides). L'Etat doit les rétribuer de façon équitable.

Les femmes sont encore éloignées du pouvoir

L'idée n'est pas nouvelle mais elle témoigne d'une réalité qui perdure: notre société est faite d'abord et avant tout pour les hommes. Non seulement ont-ils longtemps écarté les femmes des champs de connaissance, mais ils ont parfois tenté de démontrer qu'elles étaient des êtres inférieurs. Ainsi au début du siècle, le gouvernement canadien a jugé nécessaire de s'enquérir auprès du Conseil privé si les femmes étaient ou non des personnes et, partant, si elles pouvaient siéger au Sénat. Au Québec, les femmes ont mené des luttes opiniâtres pour qu'enfin le droit de suffrage leur soit acquis en 1940.

Ecartées du pouvoir politique, nous l'avons été aussi des hautes instances de nos institutions sociales et économiques et nous le sommes toujours. Comment modifier les rapports inégaux sur lesquels repose notre société? Comment imposer des valeurs qui rétabliraient un plus juste équilibre social? Enfin, comment faire reconnaître et respecter nos droits fondamentaux dans la famille, dans les domaines de la santé, du travail et de l'éducation?

Afin de combler les lacunes que crée notre absence du pouvoir, le gouvernement du Québec pourrait favoriser une représentation équilibrée d'hommes et de femmes à tous les paliers décisionnels relevant de sa juridiction. Dans un contexte de décentralisation, de réaménagement des structures du pouvoir, le gouvernement devrait associer les femmes au processus d'élaboration

et de fonctionnement des nouvelles structures administratives. Toutefois, on ne saurait imputer à l'Etat seul l'absence des femmes aux leviers décisionnels dans notre société. Les partis politiques, les syndicats et l'entreprise privée ne se montrent guère plus empressés à leur faire partager le pouvoir. Que l'on en juge.

À l'élection de 1976, dans les cinq principaux partis politiques du Québec, les femmes ne représentaient que 6,5% des candidats. Non seulement les candidates se font-elles rares mais les partis les confinent souvent dans des circonscriptions perdues à l'avance.

Sous-représentées lors des élections, les femmes oeuvrent pourtant en grand nombre et bénévolement au sein des formations politiques. On se garde bien, cependant, de leur confier des postes importants.

Sur la scène municipale, la situation est analogue. Aux élections de 1974, le Rassemblement des citoyens de Montréal a présenté 9 femmes sur 54 candidats et le Parti civique aucune. Le domaine municipal est pourtant propice à l'apprentissage du pouvoir et à la participation des femmes en grand nombre.

Les syndicats sont aussi une structure importante où les femmes pourraient veiller à leurs intérêts mais elles y sont aussi sous-représentées. Il est vrai que le taux de syndicalisation est relativement bas chez les travailleuses (30% vs 45%

chez les travailleurs) à cause de la difficulté de syndiquer les secteurs où les femmes sont concentrées (restauration, commerce, service domestique). Dans la CSN qui compte 33% de membres féminins, peu de femmes occupent des postes décisionnels.

Quant à la FTQ, les femmes ne représentent que 20% des membres de cette centrale et le bureau n'a jamais compté de femmes.

Les responsabilités familiales qui reviennent en priorité aux femmes limitent leur disponibilité. Il est intéressant de noter que la majorité de celles qui détiennent des postes exécutifs sont célibataires. La socialisation qui n'a guère favorisé la participation sociale des femmes en les maintenant psychologiquement et économiquement dépendantes, est un autre facteur qui explique leur hésitation à s'engager en plus grand nombre dans les postes clés des syndicats.

Sur le marché du travail, rares sont les femmes qui occupent des postes décisionnels. Une étude rendue publique en 1977 par le Conference Board of Canada montre qu'aucune femme ne siège aux conseils d'administration des grandes entreprises du secteur manufacturier et seulement 3 font partie des conseils d'administration des petites et moyennes entreprises. Dans le secteur non manufacturier elles sont 21 sur les conseils des grandes entreprises soit 2,1% et 8 sur ceux des petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement du Québec ne traite guère mieux les femmes que ne le fait l'employeur privé. Ainsi, aucune femme n'est sous-ministre en titre parmi les hauts fonctionnaires. En 1975, 1,5% des cadres de la Fonction publique étaient des femmes alors que 90,1% des employées travaillaient dans les secteurs de personnel de bureau, techniciens et assimilés. Pourtant, en 1974, les femmes comptaient pour 38,4% des diplômés du premier cycle et 30% des 2e et 3e cycles des universités. On justifie souvent l'absence des femmes à des emplois supérieurs par leur timidité à postuler des emplois qui comportent des responsabilités. Les faits contredisent cet argument. Dans trois groupes d'emploi qui comptent pour 98% des candidatures féminines reçues à la Commission de la Fonction publique à savoir les cadres, les professionnels et le personnel de bureau, la proportion de candidatures retenues est nettement supérieure dans cette dernière catégorie. Le nombre de femmes qui ont obtenu des postes de cadres est très faible en regard des candidatures présentées ou déclarées éligibles.

La situation des femmes n'est pas meilleure dans 17 sociétés d'Etat où seulement 7 femmes sur 294 hommes, soit 2,3%, détiennent des postes de responsabilité dans les conseils d'administration. Aucune n'est présidente.

Les médias exercent une influence considérable dans notre

société. À Radio-Québec, entreprise d'Etat, les femmes sont minoritaires dans les emplois de direction, d'administration, de production et de réalisation. Elles composent pourtant 34% du personnel.

Dans l'enseignement, les femmes ont perdu une partie du pouvoir qu'elles détenaient autrefois, autrement dit, à l'époque où elles faisaient presque fonction de bénévoles. Aucune femme n'est recteur ou vice-recteur dans les universités, peu sont doyennes de facultés. Au sein de la Fédération des commissions scolaires, en juin 1976, seulement 7 des 52 membres des conseils d'administration et 2 des 7 membres du bureau de direction étaient des femmes. Lors des dernières élections au niveau des commissions scolaires, elles n'étaient que 414 pour 1.979 hommes, soit 20%.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, si on s'en tient aux CRSSS pour 45 hommes membres des comités administratifs, il n'y a que 8 femmes dont 1 présidente et 1 vice-présidente. Les 11 postes de directeurs régionaux sont tous occupés par des hommes.

Le domaine juridique est un terrain où les femmes devraient exercer une influence plus grande afin d'interpréter ou de faire réviser les lois qui souvent les oppriment. Mais ce milieu semble un fief masculin. Aucune femme ne siège comme juge à la cour d'appel ni à la cour des sessions de la paix. Elles ne sont que 8 sur 130 procureurs de la

Couronne, 6 sur 94 à la Cour supérieure, 4 sur 41 à la cour du Bien-être social et 1 sur 162 à la cour provinciale. Aucune femme n'est bâtonnier.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon, nous soulignons l'absence des femmes dans la hiérarchie de l'Eglise catholique, institution qui a longtemps joué un rôle prépondérant dans la vie sociale du Québec. Il ne semble pas que l'Eglise catholique accueille bientôt une femme pape, cardinal, évêque ou même prêtre.

Ces données schématiques sur la participation des femmes aux divers paliers de nos institutions suffisent à démontrer l'urgence de nous approprier la part de pouvoir qui nous revient. Autrement, nous ne pourrions guère changer le système de valeurs sur lequel repose la société québécoise. L'époque est revenue où l'on nous faisait taire en nous disant calmement qu'il y a une femme dans l'ombre de tout grand homme. Le moment est venu de nous convaincre que l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Nous devons sortir de l'ombre et veiller nous-mêmes au respect de nos droits. Nous sommes une force politique avec laquelle il faudra désormais compter. Nous devons nous faire entendre sur cette politique d'ensemble de la condition féminine à laquelle nous sommes nombreuses à avoir collaboré. Peut-être notre pouvoir collectif qui se veut plus libérateur que dominateur trouverait-il là une occasion rêvée de se manifester sans équivoque.

la page des lecteurs

Le procureur devient accusateur

M. le rédacteur en chef,

Il est pour le moins étonnant de voir un procureur de la défense se muter, du jour au lendemain, en un accusateur acharné contre un groupe de travailleurs tentant de faire respecter son droit d'association. Ce seul fait est déjà suffisant pour semer un doute sur la crédibilité de l'individu. Mais si on y ajoute que, contrairement à toute éthique professionnelle, le "cher maître" en question insinue publiquement que les grévistes de CJRP sont responsables de la mutilation d'un gardien de sécurité, sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre eux, alors là, la crédibilité n'existe plus.

Il faut comprendre que le "cher maître" ressent le besoin de faire partager à la population ses préjugés anti-syndicaux en répandant l'opinion que les grévistes de CJRP sont tous des criminels. Cela a sans doute pour effet de soulager sa conscience; si conscience il y a? Pour ce faire, il réfère aux événements malheureux de l'automne dernier, relatés plus haut.

Ce n'est pas la première fois que le "cher maître" dans son empressément à bien vouloir servir une compagnie plus généreuse envers ses avocats qu'envers ses employés, fait référence à cette triste affaire pour laquelle les employés de CJRP n'ont aucune responsabilité. A cha-

que procès intenté par ses soins contre les grévistes, le "cher maître" n'a pas manqué de teinter le dossier en soulignant qu'un gardien de sécurité a été assommé. Même si les juges ont toujours rejeté ces observations comme non pertinentes, la parole avait été lâchée et le but était atteint: faire porter à des travailleurs le poids d'actes criminels qu'ils n'avaient pas commis.

Dans sa lettre au SOLEIL du jeudi 28 septembre, le "cher maître" encense sa cliente, CJRP Radio Provinciale Ltd, pour avoir choisi le processus judiciaire plutôt que de se faire justice par la violence. Il attaque de plus le journaliste Marcel Collard, précisant que la presse doit servir à autre chose qu'à véhiculer "l'idéologie émanant des chapelles syndicales". Sans doute le "cher maître" préfère-t-il celle de l'irréprochable éditorialiste de CJRP quand il conseille à la population magnymontoise de venger le meurtre d'un sportif de cette région. Est-ce ce à quoi doit servir la presse? Souvenons-nous que le Conseil de Presse a verbalement blâmé CJRP pour cet éditorial.

Il est facile de taxer de démagogie les propos du journaliste Collard lorsqu'il souligne que le ministère public n'a pas voulu poursuivre les grévistes de CJRP en raison de l'insignifiance des plaintes. Mais

convenez qu'un œuf lancé sur un édifice ne cause pas des dommages irréparables à l'immeuble, qu'une bouteille brisée sur un stationnement n'occasionne pas des bris pour 50 dollars. Il faut ajouter que les accusations de voies de fait, intimidation ou méfaits dont fait mention le "cher maître" étaient plutôt des tentatives d'intimidation ou de voies de fait. Sachez qu'il suffit d'élever la voix pour être traîné en cour sous de semblables accusations. D'ailleurs, ce dernier se garde bien de relater le cas d'un gréviste acquitté par le juge André Bilodeau qui mentionnait "n'avoir rarement vu autant de contradictions chez les témoins de la poursuite".

En terminant, j'aimerais féliciter les avocats qui ont été assez civilisés pour refuser de se prêter au jeu de CJRP, c'est-à-dire, faire servir les tribunaux à des fins anti-travailleurs. Sans doute, ont-ils perdu quelques dollars, mais ils ont gardé leur dignité et le moins que l'on puisse dire c'est que leur souci de justice et d'équité les honore. Cependant, nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'effet d'entraînement de cette attitude sur les quelques irrecupérables de la profession.

Alain Pelletier
Prés. Syndicat des employés
de CJRP, Québec.

Les chasseurs abusent



M. le rédacteur en chef,

Je suis certain de ne pas être seul à remarquer les abus de ceux qui font la chasse aux oies blanches dans la municipalité de Saint-Joachim.

échanger des coups de feu entre eux en attendant les oies fugitives.

N'est-ce pas assez que la réserve leur émette des permis de chasse? Même un chasseur consciencieux de tendance indépendantiste n'hésiterait pas à mettre les pieds sur un terrain sous juridiction fédérale afin de protéger le bien-être de tout le monde. Un besoin de se montrer courageux, fort, et surtout, bon chasseur les amenait à enfreindre je ne sais combien de lois — port d'un fusil chargé sur la voie publique, chasse en dedans de 800' d'une voie publique, etc.

Les marmottes que je dépeintais n'allaient jamais sur la route! Bien que je n'aie jamais vu de marmotte blanche non plus! Est-ce la blancheur des oies qui encouragerait nos chasseurs intrépides à s'aventurer sur la voie publique et à tirer dans les airs (espérons-le tous) à une quinzaine de pieds d'une file d'auto pleines de familles innocentes? Ne serait-ce pas de vrais cinglés? Ou des

affames, sans doute. Est-ce ce même genre qui poursuit les ours polaires en avion, les lièvres en motoneige?

Je n'ai pas mentionné le danger évident que le public peut courir face à un tel chasseur. Si ce dernier n'est pas assez compétent pour chasser aux endroits prévus, Dieu sait le tort qu'il peut causer en appuyant sur la gâchette dans de pareilles conditions! Et quel chasseur va indemniser le chauffeur qui reçoit une oie morte dans son pare-brise?

En temps normal, je suis calme de nature et ne m'occupe que de mes marmottes et d'un désir du respect d'autrui. Les circonstances précitées m'ont fait horreur. Je veux souligner que la Sûreté du Québec ne surveillait pas ces chasseurs "adultes" ce dimanche après-midi là. Elle brillait, d'ailleurs, par son absence. Les autorités compétentes de la réserve m'ont signalé que la SQ compte des adeptes de la chasse aux oies parmi ses membres et qu'elle préfère tourner le dos à ce danger réel. Ne devraient-ils pas plutôt faire respecter les lois sur les armes à feu et la chasse. Le dénouement du film "Le temps d'une chasse" ne peut laisser personne indifférent.

John Fleming
Montréal

L'autonomie du Centre de réadaptation

M. Réjean Cantin
Sous-ministre adjoint
Ministère des Affaires sociales
Québec (Québec)

Les cadres intermédiaires du Centre de réadaptation du Québec sont unanimes à reconnaître la nécessité de maintenir au Centre de réadaptation du Québec son autonomie complète et permanente, pour remplir son rôle et sa mission comportant trois volets:

- la réadaptation fonctionnelle
- la réinsertion socio-économique
- le reclassement professionnel.

Cette entière autonomie est requise dans l'intérêt de l'handicapé qui s'identifie de plus en plus au Centre et le consulte dans ses différents programmes. Les dernières manifestations des handicapés confirment cette appartenance.

Cette entière autonomie est nécessaire pour conserver le caractère d'un centre de réadaptation qui est une institution de transit entre l'hôpital et la société. Il faut avoir oeuvré à plein temps dans un centre de réadaptation pour réaliser jusqu'à quel point il diffère de l'hôpital.

Cette entière autonomie est nécessaire parce qu'elle est une suite logique et une garantie de continuité du travail accompli par les pionniers de la réadaptation dans la région tels les docteurs Delage, Jobin, Lachance, Lemieux et Poudrier qui, depuis l'épidémie de poliomyélite de 1958 oeuvrent dans différentes institutions qui sont passées du statut autonome au statut intégré pour

finallement aboutir à un centre autonome.

Cette entière autonomie est nécessaire dans l'intérêt des médecins de différentes institutions qui voudront développer ici des programmes de réadaptation en fonction de leurs champs de compétence et de leurs critères d'excellence.

Le Centre de réadaptation du Québec doit rester autonome afin que les handicapés adultes de l'Est du Québec aient l'assurance que leur centre conserve son caractère spécifique et que le maintien des programmes de réadaptation et leur développement sont prioritaires.

Compte tenu de la solution envisagée par le ministère des Affaires sociales pour l'avenir du Centre de réadaptation du Québec, les questions suivantes ne peuvent rester sans réponse.

1. En décembre 1977, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi no 10 prévoyant notamment une nouvelle catégorie d'établissements appelée "Centre de réadaptation fonctionnelle". Pourquoi faire disparaître un des établissements destinés à faire partie de cette nouvelle catégorie moins d'un an plus tard et avant même que le nouveau concept n'ait été traduit dans les faits?

2. Depuis sa nomination comme ministre des Affaires sociales, monsieur Denis Lazure répète que les personnes handicapées sont une priorité pour son ministère. Pourquoi un établissement autonome disposant de ressources humaines, matérielles et financières entièrement vouées aux handicapés deviendrait un département comme un autre dans un centre hospitalier?

Pourquoi la réadaptation deviendrait simplement une préoccupation additionnelle pour un centre hospitalier alors qu'elle est actuellement la raison d'être du Centre de réadaptation du Québec? Les principes énoncés dans le livre blanc "Proposition de politique à l'égard des personnes handicapées" (avril 1977) sont-ils déjà révolus?

3. A notre connaissance, il existe au moins deux centres de réadaptation autonomes semblables au Centre de réadaptation du Québec dans la région de Montréal (Institut de réadaptation de Montréal et le Centre de réadaptation Lucie Bruneau) et un dans la région de Québec (Centre Cardinal Villeneuve). Ces centres sont-ils eux aussi voués à une fusion? Pourquoi les handicapés physiques adultes de l'Est du Québec seraient-ils les seuls à ne pas avoir droit à un centre de réadaptation autonome? Pourquoi l'autonomie pour certains et la fusion pour le Centre de réadaptation du Québec?

4. En 1974, le Centre de réadaptation de la Commission des accidents du travail devenait le Centre de réadaptation du Québec. En 1975, la clinique de réadaptation de Québec était fusionnée au Centre de réadaptation du Québec. En 1976, une partie du personnel du Centre de réadaptation du Québec était transféré au Centre Cardinal Villeneuve pour la réadaptation des enfants. En 1978, le pavillon Laurier du Centre de réadaptation du Québec situé à Montréal était pris en charge par le Centre d'accueil Lucie Bruneau. Pourquoi un autre bouleversement de personnel?

Les cadres intermédiaires du Centre de réadaptation du Québec par Gérard Grégoire, président.

Le maire de Baie-Saint-Paul réfute un article

M. le rédacteur en chef,

Par la présente je désire réfuter un article paru dans LE SOLEIL du 16 octobre signé par France Desjardins.

Dans le dernier paragraphe, il est dit ce qui suit: "On peut ajouter que beaucoup d'électeurs reprochaient à M. Ménard de ménager la chèvre et le chou, soit de travailler pour des intérêts qui n'étaient pas toujours ceux de la municipalité."

Cette affirmation laisse planer des doutes sur mon intégrité dans mes rapports avec la municipalité.

Je demande au journaliste qui lance ces insinuations de dévoiler les noms des personnes qui ont pu lui

mentionner "les intérêts" et les avantages que j'ai pu retirer de la municipalité.

Je crois que ceux qui n'ont pu s'orienter seuls sur le plan politique municipal essaient de se faire de la publicité au détriment du conseil que je représente.

Je dis à ces derniers, ne me faites pas regretter le geste que j'ai posé en annonçant ma retraite de la politique municipale. Il me fera plaisir de revenir sur ma décision et de laisser à la population le soin de me juger.

Désiré Ménard,
Maire de
Ville de Baie-Saint-Paul.

La publicité suggère,
à vous de
choisir...

HÔTEL
Bonaventure

Un weekend sur le toit?
Pourquoi pas?

L'Hôtel Bonaventure vous offre un weekend de luxe à un prix spécial de \$35.00 pour deux, par nuit (minimum deux nuits).

Venez manger au réputé restaurant LE CASTILLON. Allez ensuite au spectacle du PORTAGE, un grand cabaret. Détendez-vous autour de la piscine et découvrez le charme des jardins et des terrasses sur un toit!

Venez vivre un weekend de luxe au coeur de Montréal ou l'accent est français, l'atmosphère cosmopolite et l'hospitalité insurpassable!

Appelez l'Hôtel Bonaventure, sans frais: 1-800-261-6383.

L'Hôtel Bonaventure.
Dès que vous y mettez
les pieds, notre
réputation est en jeu.



LA SOCIÉTÉ WESTERN INTERNATIONAL
Partenaire en voyage avec United Airlines

Biotherm, une gamme de produits de soins éprouvés

Des millions d'Européennes utilisent les produits Biotherm depuis de nombreuses années et leur reconnaissent une efficacité incontestable lorsque utilisés dans un programme équilibré et rationnel. Biotherm est une gamme complète de produits: crèmes, laits, lotions et toniques, des produits de soins et d'entretien qui aideront votre peau à rester jeune.

Eaton, Place Ste-Foy (216)

Offre-prime: avec tout achat de 8.50 ou plus de produits Biotherm, vous recevrez sans frais supplémentaires, une boîte-cadeau comprenant: un lait démaquillant "lait Visage" 60 ml, une crème "Hydrothermal" 30 ml et une lotion tonique "Hydro-Cure" 60 ml.

EATON

ou la mode est en valeur

faits divers

La police a demandé à Marion un échantillon de son écriture

MONTREAL (PC) — M. Charles Marion n'a pas souvenir d'avoir signé une déclaration qu'il aurait faite à la police au sujet de son enlèvement environ huit mois après sa libération, dans la nuit du 27 octobre 1977.

Poursuivant son témoignage devant le juge Marc Beauregard, qui préside le procès de Claude et Jean Valence, contre qui pèsent cinq chefs d'accusation en rapport avec cette étrange affaire, le témoin-clé de la poursuite a expliqué avoir signé son nom au bas de chacune des 65 ou 70 pages d'un rapport rédigé en juin 1978, lequel rapport relatait en détails l'expérience du gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est.

M. Marion a dit que les limiers de la Sûreté du Québec l'avaient interrogé "à plusieurs reprises" en novembre 1977, alors qu'il était en convalescence pour se remettre de ses émotions après son aventure. Plusieurs détectives ont pris des notes ou ont enregistré une partie des conversations.

Après avoir reçu son congé de l'hôpital, le témoin a relaté qu'il a vécu pendant quelques semaines avec sa femme Denise à la demeure d'une certaine Mme Loyon où la police s'est rendue pour l'interroger de nouveau et lui réclamer plusieurs échantillons de son écriture.

Contre - interrogatoire

Soumis à un interrogatoire serré de la part des procureurs de la défense, M. Marion a insisté sur le fait qu'il ne se souvenait pas avoir signé une déclaration qu'il aurait faite à la police à cette époque.

Je crois qu'ils m'ont fait signer un document, mais je ne peux être spécifique... je ne peux affirmer positivement que j'ai signé.

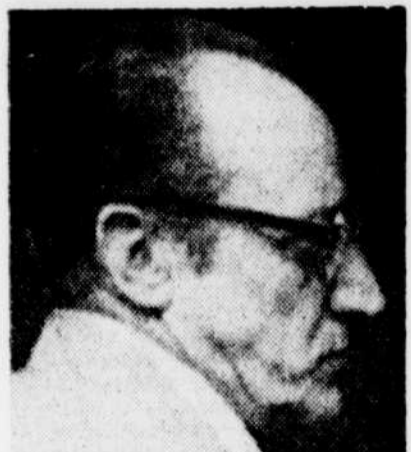
Le témoin était contre-interrogé par l'avocat Jean-Pierre Rancourt au sujet des événements qui ont suivi son arrivée à l'hôpital, quelques heures après avoir été trouvé errant par son fils

Pierre sur une route déserte, le 27 octobre 1977.

Marion a dû, encore une fois, proclamer sa sincérité. "Je n'ai rien à cacher", a-t-il lancé au juge.

Le fait est survenu lors de son contre-interrogatoire. Il a fait valoir qu'il n'avait jamais modifié sa version des faits. Il a seulement avoué avoir omis certains détails, dans le livre paru sur son enlèvement, "afin de ne pas nuire aux investigations de la police".

Il a dit n'avoir fait "aucun mensonge" en racontant son aventure.



Charles MARION

Le contre-interrogatoire de M. Charles Marion, qui témoignait pour la cinquième journée, a surtout servi à préciser l'emploi de son temps depuis sa libération, à l'issue de ses 82 jours de séquestration dans la cache souterraine de Gould.

Il y eut, bien sûr, sa longue convalescence à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, de Sherbrooke, où on l'avait tout d'abord conduit dans un état de malpropreté indescriptible, qui avait nécessité qu'on change l'eau de sa baignoire à sept ou huit reprises.

Dans les jours qui ont suivi, alors qu'il se sentait épuisé, perdu, découragé, démoralisé, M. Marion a eu droit à plusieurs visites de policiers, en plus d'avoir eu à rencontrer un journaliste de Québec pour l'éventuelle publication de son livre racontant l'histoire de son enlèvement et de sa séquestration.

Escapade

Un soir, de connivence avec son gardien de la Sûreté du Québec, l'agent Guy Lessard, il emprunta l'auto de celui-ci et, avec son fils Pierre, partit rencontrer son ami Fouquet. On se rendit à Stockes pour y prendre quelques consommations et regagner l'hôpital à la fin de la soirée.

À sa sortie de l'hôpital, M. Marion suivit les conseils de son médecin de se changer quelque peu les idées en changeant de paysages et, à cet effet hier, il a expliqué ses déplacements dans différents domiciles et aux États-Unis.

Plus tard, quand son livre fut publié, M. Marion a donné une conférence de presse à Sherbrooke, a fait certaines apparitions publiques dans des magasins et centres commerciaux, puis a participé à des lignes ouvertes radiophoniques.

À une autre question précise des procureurs du couple Valence, accusés dans cette affaire d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion dont M. Marion fut victime, on devait apprendre de celui-ci qu'il avait certes fait plusieurs déclarations à la police sur son aventure mais que le document écrit de 70 pages qu'il avait signé à cet effet n'avait pas été rédigé par lui-même mais bien par les policiers.

Il a affirmé que cette signature avait été apposée en août ou septembre de l'année dernière mais, après un ajournement au cours duquel il a reconnu s'être entretenu avec son fils, il a plutôt souligné que cet événement avait eu lieu en mai ou juin.

Le procès a ensuite été ajourné à ce matin.

SHAINO'S

**A QUEBEC
POUR UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE!
Jusqu'au 28 octobre**

**Stationnement gratuit au Hilton de
Place Québec moyennant achat.**

**LA PLUS GRANDE VENTE
DE CUIR
AU QUEBEC!**

**au Centre Municipal des Congrès de Québec
jusqu'au 21 octobre.**

**OUVERT AUX HEURES DES MAGASINS
Les articles portant une étiquette rouge
indiquent le prix réduit**

**Plus de 6,000 manteaux de cuir
pour hommes et femmes
vendus à prix incroyables.**

**Rabais allant
jusqu'à**

50%

VESTON LONG Peau de mouton, ceinturé, pour hommes.	\$199	BLAZERS en peau de porc, Cabretta, subède et cuir de vache.	\$99	Manteau pleine longueur pour dames	\$139
Longueur mi-jambe pour hommes		MANTEAUX EN PEAU DE PORC	\$99 à \$119	Manteau pleine longueur pour dames	
PALETOT D'AUTO "CABRETTA" Doubleure amovible.	\$139	Pour dames		MANTEAUX EN CUIR DE VACHE	\$199
Vache souple maroquinée pour hommes		MANTEAUX DE SUEDE	\$169	Avec col en raton-laveur	
BLAZER CUIR DE VACHE	\$139	Doublets de Borg		Cuir de vache, pour dames	\$89
Vache souple maroquinée pour hommes		Pour dames		VESTES	\$89
"BOMBERS" CUIR DE VACHE	\$119	MANTEAUX EN PEAU DE PORC	\$169	A la taille.	
"BOMBERS" "Cabretta" pour hommes.	\$99	Garnis de raton-laveur		Cuir dédoublé pour dames	\$69
Cabretta pour hommes à la taille		JUPE ET VESTE	\$39	BLAZERS EN CUIR	\$69
VESTES DE MOTOCYCLETTE	\$99	Cuir brut pour dames		Cuir de vache, pour dames	\$49
		VESTES	\$39	JUPES EN CUIR	
		A la taille		MANTEAUX CABRETTA	\$139
		Cuir dédoublé pour dames		Pour dames	
		ENSEMBLES JUPE ET GAUCHO	\$39		

**NE MANQUEZ PAS
CETTE VENTE UNIQUE!**

SHAINO'S

NOUS ACCEPTONS: 1. Argent comptant, chèques 2. Chargex (Visa)
3. Master Charge 4. American Express

Pensez gout

VANTAGE
20 CIGARETTES
KING SIZE

Vantage,
à la fois
très savoureuse
et moins forte.
Difficile à croire? Essayez-la!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
"Goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg.



Intersection dangereuse

Tant qu'un piéton ne se sera pas fait renverser à l'intersection des rues Saint-Joachim et d'Youville, à place d'Youville, les autorités de la ville de Québec feront la sourde oreille.

Cette intersection est celle qui borde l'édifice de la Banque de Montréal (l'édifice rose nanane sucré longtemps) qui abrite plusieurs étages de fonctionnaires, plusieurs étages de bureaux et les

studios de CKCV. Des milliers de personnes y travaillent tous les jours. Tout ce beau monde utilise le stationnement de place d'Youville et fait, à pied, la navette entre le bureau et le stationnement. Pour ce faire, ils doivent, quatre fois par jour, traverser au risque de leur vie, la rue Saint-Joachim.

Au risque de leur vie, parce que jamais un automobiliste ne laisse au piéton la priorité à laquelle il a droit.

Et ça ne se fait pas parce qu'il n'y a ni feux de circulation, ni arrêt obligatoire, ni même d'obligation de "céder" le passage à cette intersection très achalandée.

Les "ingénieurs" de la ville pourraient sans doute trouver une solution rapide à ce problème sans "cogiter", étudier et planifier l'affaire pendant deux ans avant d'aboutir.

La pauvre langue française!

Lorsque vous faites nettoyer vos vêtements par la compagnie Net Top, ceux-ci vous reviennent dans une mince pellicule en plastique. Puisque ces sacs de plastique sont très dangereux pour les enfants, la compagnie Net Top, une compagnie responsable, s'empresse donc d'avertir les parents de ne pas laisser leurs enfants jouer avec ces sacs. Ça, c'est bien. En anglais, c'est même

parfait. C'est en français que rien ne va plus.

La compagnie a, en effet, imprimé sur ces sacs la mise en garde suivante:

"Éloigner des petits enfants. Ce film mince PEU TENNIR au nez et à la bouche et PEU suffoquer les JEUNNES."

Lorsque Mme Jocelyne Gaudet, du 2280, chemin Sainte-Foy, a découvert cette note en revenant du Net Top de la rue Maguire, à Sillery, elle n'a pu s'empêcher de m'expédier le sac afin que je puisse vérifier moi-même la nature de l'infraction. Je l'en remercie. Espérons maintenant que les responsables corrigeront leur mise en garde.



pierre champagne

de 9h à 11h. Téléphone: 647-3434

L'hiver approche

Neuf mois après qu'une tempête de neige eut paralysé, au début de la présente année, la ville de Louisville dans le Kentucky, les hôpitaux de la région ont du mal à faire face à la vague de naissances qui déferle depuis plus d'une semaine.

L'hôpital général de Louisville s'est trouvé à court de berceaux et on a dû coucher quelques nouveaux-nés sur des tables, enroulés dans des couvertures.

Par ailleurs, les hôpitaux de la ville de New York avaient dû faire face à la même épidémie, neuf mois après la fameuse panne d'électricité (la première).

Pauvres Américains; que fe-

raient-ils s'ils avaient à hiverner dans notre "belle province"? Ils feraient sans doute des petits... Tout ça pour vous dire que l'hiver approche et qu'il faudra nous surveiller parce que nous aurons notre lot de tempêtes et de pannes d'électricité.

Chez nous cependant, ce n'est pas une tempête de neige ou une panne d'électricité qui fait déborder les pouponnières neuf mois plus tard. C'est le passage d'une escadre de navires américains dans le port de Québec. Puisque c'est arrivé, cet été, pour la première fois depuis de nombreuses années, il ne nous reste plus qu'à prévoir un plus grand nombre de berceaux dans les hôpitaux à la fin mars ou au début d'avril.

L'affaire Charest

L'affaire Richard Charest continue de défrayer les manchettes et si c'est LE SOLEIL qui a moussé l'affaire, tous les médias d'information y sont maintenant intéressés.

Ce soir, "l'affaire Charest" sera un des trois thèmes développés durant l'émission Télé-Mag diffusée à l'antenne de Radio-Canada de 21h à 22h. Ce n'est cependant pas l'enquête du coroner qui a retenu l'attention du réalisateur mais Richard Charest lui-même. Qui était Richard Charest?

Les deux autres parties de l'émission seront consacrées à "l'exode des Anglais" d'une part et à "l'Égypte durant le Camp David", d'autre part.

Des billets coûteux...

Je regardais, sans doute comme tout le monde, le calendrier que le "Grand Théâtre de Québec" publiait, dernièrement. J'en suis demeuré bouche bée. Moi qui n'es pas allé au Grand Théâtre depuis des années, je n'y retournerai certainement pas avant plusieurs années encore. Parce que "ce ben de valeur" mais de la culture à \$10 ou \$12 le billet, j'aime autant n'en passer. La télévision nous en offre plus pour beaucoup moins cher.

Les meilleurs billets pour le spectacle de Dalida-da-da (comme dirait mon collègue Louis-Guy Lemieux) se vendent \$14. Les moins chers (dans le "pit" en haut) coûtent \$6. Tous les meilleurs billets pour les meilleurs spectacles exigent des débourses de \$10 à \$12. A une ou deux exceptions près.

Quand vous y allez, vous et votre femme et qu'il vous faut faire garder les enfants (\$5), payer le stationnement et les consommations de l'entracte, votre soirée vous coûte la bagatelle de \$30 facilement. Et pas question d'aller manger un club sandwich à la fin de la soirée.

Pas surprenant que la culture ne dise rien à la masse. Comment voulez-vous que l'on fréquente le "Grand Théâtre" à ce prix-là?

Des gens extra!

MADELINE TIMMERMANS, la directrice adjointe de la caisse populaire Laurier, est à ce point méconnaissable depuis qu'elle a changé sa coiffure qu'un client qui la connaissait très bien, l'ayant prise pour une autre, lui demanda à parler... à Mlle Timmermans. Mais l'afro n'est pas toujours affreux et elle est demeurée jolie malgré l'opération. Méconnaissable mais toujours jolie.

CLAUDE DE CESARE vient de succéder à M. ANDRÉ BERUBE comme gérant général pour Ivanhoe Inc., région de Québec. La vice-présidence qu'il occupait est passée aux mains de JIM MURDOCH.

J'ai appris ce matin, de source généralement bien informée (et si vous saviez qui c'est) que le nouveau lieutenant-gouverneur de Québec JEAN-PIERRE COTE était devenu le plus illustre des étudiants du grand

peintre **FRANCESCO IACURTO**. L'un et l'autre se baladent régulièrement, incognito, dans la nature québécoise à la recherche de nouveaux paysages. On dit même que JEAN-PIERRE COTE, le peintre, aime davantage signer des croûtes que des projets de loi péquistes.

Le président de l'Office des professions de Québec, Me ANDRÉ DESGAGNE, vient de nommer M. LAM LOCONG au poste d'administrateur externe du Bureau de l'ordre des pharmaciens de Québec. M. LOCONG est professeur agrégé en informatique à la faculté des Sciences et de Génie de l'université LAVAL.

J'ai su aussi que l'actuel directeur du Québec-Hilton, GASTON VIOLET était, autrefois, jadis, il y a très longtemps, propriétaire d'un relais gastronomique très fréquenté par la faune montrealaise "La Savoyarde".

Notre Vente Anniversaire

Se continue avec succès!

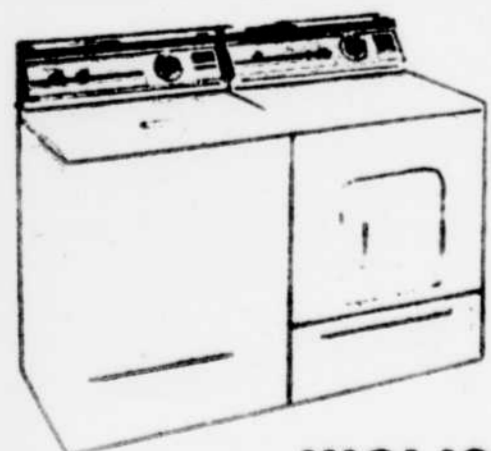
• DES AUBAINES FANTASTIQUES, QUALITÉ ET CHOIX. • LIVRAISON IMMÉDIATE OU MISE DE COTE AVEC DES CONDITIONS DE PAIEMENT TRÈS FACILES. • FINANCEMENT À TAUX BANCAIRE. • CARTES VISA CHARGEX ET MASTER CHARGE ACCEPTÉES.

MOBILIER DE SALON
Bleu Delph
4 morceaux
Sofa et 2 fauteuils avec ottoman. **\$688**

MOBILIER DE CHAMBRE
Princeville
6 morceaux, noyer, # 3-512 **\$688**

ACHAT SPECIAL ANNIVERSAIRE
MOBILIER DE SALON
5 modules confort + plus. **\$1,288**
Valeur rég. \$1,895
Livraison immédiate.

FRIGIDAIRE PRIX REDUITS DE **30% à 40%**
Tous les appareils de marque FRIGIDAIRE à prix de liquidation. C'est une chance unique à



ENSEMBLE SUPERBE
LAVEUSE et SECHEUSE
PRIX ANNIVERSAIRE
la paire **\$739**

INGLIS

ECHANTILLONS DE PLANCHER
Un article de chaque, à prix super-spécial.
CONSOLE STEREO par HITACHI. (1 seulement) Rég. \$1,095.00 **\$688**

ENSEMBLE MATELAS et SOMMIER-CAISSE par Drummond (1 seulement) Rég. \$199.00 **\$129**

MATELAS et SOMMIER-CAISSE Eagle 54" (1 seulement) Rég. \$299.00 **\$169**

MOBILIER DE SALON 5 modules par Seilig (1 seulement) Rég. \$1,095.00 **\$788**

SOFA-LIT DOUBLE Modèle Swinger Beige (1 seulement) Rég. \$398.00 **\$249**

TELEVISEURS HITACHI

Maintenant en vente à PRIX ANNIVERSAIRE. Nous vous offrons un grand choix de modèles, meubles dans les styles moderne, colonial ou contemporain. Téléviseurs portatifs noir et blanc, ainsi que télécouleurs.

C'EST UN RENDEZ-VOUS EN COULEUR A PRIX ANNIVERSAIRE!

MOBILIER DE CHAMBRE "ULTRA"
Grande armoire double, vanité et banc, lit contour avec radio AM-FM. Décoration de suède et miroirs. Couleurs: brun choco, bleu amare et russett. **\$1995**
Notre prix courant: \$2,795

TABLES A CAFE - TABLES DE BOUT - ETAGERES - BASES DE TELEVISEUR - MEUBLES PLEXIGLASS, etc. **RABAIS DE 20% à 40%**



1975, RUE FLEUR DE LYS — 522-1271

L'ORÉAL

le shampooing colorant qui conditionne vos cheveux



Obtenez une couleur riche, d'apparence vraiment naturelle grâce à L'Oréal Excellence. Le colorant avec conditionneurs rendra vos cheveux doux et brillants. Venez donc et permettez-nous de vous conseiller dans le choix d'une nuance parmi notre gamme de couleurs L'Oréal Excellence. Découvrez L'Oréal vous serez ravie des résultats.

Un cadeau spécial à l'achat d'un shampooing colorant L'Oréal

ELSÈVE BALSAM
Baume embellisseur après shampooing format 125 ml



Venez rencontrer la représentante de la maison L'ORÉAL qui sera à notre comptoir du mail St-Roch les 26, 27 et 28 octobre 1978 pour vous conseiller et vous aider.

brunet

MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741
PLACE LAURIER, Ste Foy 656-1712
PLACE MONT-MARIE, Lévis 837-9363
PLACE L'ORMIERE, Neuchâtel 842-5221
CARRÉFOUR, Charlesbourg 623-1504

L'ORÉAL L'ORÉAL L'ORÉAL

Les trésors de l'Ange-Gardien

Le cardinal Roy devra bientôt témoigner

par J.-Claude RIVARD

L'archevêque de Québec et primat du Canada, le cardinal Maurice Roy, devra lui-même témoigner dans l'affaire des trésors de l'art sacré de l'Ange-Gardien.

Le juge Paul-Etienne Bernier, de la cour supérieure, a en effet ajourné la cause dont il est actuellement saisi depuis plusieurs semaines à l'une des dates suivantes, après le retour du cardinal à Québec: soit jeudi le 16 octobre ou vendredi le 27 octobre; soit jeudi ou vendredi le 17 ou le 24 novembre. Le cardinal est actuellement à Rome.

L'intention de faire entendre le cardinal Roy, en personne, dans ce litige judiciaire relatif à des œuvres d'art sacré cédées, entre 1962 et 1973, par l'ex-curé de l'Ange-Gardien à des collectionneurs lesquels les ont subéquentement cédées à des musées fédéral et provincial, a été requise par Me Yvon Brisson, procureur des Musées nationaux du Canada (Galerie nationale d'Ottawa).

Entre-temps, Me Daniel Lamonde, représentant du procureur général de la province (Musée du Québec), a déclaré sa preuve close après avoir fait entendre l'archiviste de collection Yvon Millard, du Musée du Québec, lequel est venu attester l'authenticité de certains documents mis en preuve.

Mes Aimé Desrosiers et Marc Fortier, ont, pour leur part, déposé des admissions à l'effet que leurs clients respectifs, les collectionneurs Madeleine Bergeron et Jean-Paul Lemieux ont acquis de telles œuvres d'art, en leur qualité de collectionneur, qu'ils les ont revendues en cette même qualité.

Sur le plan procédural, ces admissions signifient ceci: ils ont acquis des biens qui, selon la théorie de la défense, étaient dans le commerce courant, puis ils les ont revendus de façon valide et légale. Comme ces actes remontent à plusieurs années en arrière, ils sont maintenant couverts par l'effet de la prescription.

La cause

Il y a une quinzaine d'années, un

vent de "rénovation" a soufflé dans la plupart des paroisses du Québec. De bonne foi, les curés ont abandonné à des antiquaires des "vieilles" qui leur semblaient inutiles et sans valeur. Mais celles-ci ont aussitôt été recueillies par des collectionneurs, qui, dans plusieurs cas, les ont à leur tour, revendues à d'importants musées.

La chose s'est produite dans la paroisse de l'Ange-Gardien, sur la Côte de Beupré, ou entre le 24 octobre 1962 et le 20 mars 1973, l'ex-curé Joseph-Henri Gariépy, aurait ainsi aliéné des objets que l'on considère maintenant comme "les trésors de l'Ange-Gardien".

La fabrique qui évalue ces "trésors" à une valeur de plus de \$90.000 réclame qu'on lui rende ce qu'elle déclare être la propriété de la paroisse. Elle demande, en outre, que la cour supérieure prononce un jugement de validité sur les saisies avant jugement effectuées sur les œuvres d'art concernées; qu'elle prononce un jugement de nullité sur tous les actes qui ont entouré la déposition des biens revendiqués; qu'elle déclare la fabrique seule et unique propriétaire de ces œuvres d'art; qu'elle précise qu'à défaut de remettre ces œuvres, advenant leur perte, chacun des intimés soit condamné à lui payer des sommes d'argent: Musées nationaux du Canada (\$16.300), procureur général du Québec (\$24.000), Roger Prévost (\$11.900), Jean Soucy (\$20.000), Jean-Paul Lemieux (\$18.700). Deux plaintes ont été retirées, depuis le dépôt de la déclaration réamendée du 21 avril 1978: l'une de \$5.000 contre l'abbé Benoît Gariépy (lequel a remis ses "trésors": une porte de fonts baptismaux, une porte de tabernacle, deux chandeliers et un tambour de colonne sculpté); l'autre, également de \$5.000, contre l'ex-ministre des Affaires culturelles Jean-Noël Tremblay, personnellement (vêtements sacerdotaux anciens dont une chasuble ronde).

Le trésor

Aux Musées nationaux du Canada, plus précisément à la Galerie nationale, la paroisse de l'Ange-Gardien réclame ce qui suit: un calice Ranvozyé inscrit

sous le numéro 15591; la statue "la Madone et l'Enfant", de Jacques Leblond, catalogué sous le numéro 14791, ainsi qu'un calice signé Sasseville.

Du procureur général de la province, via le Musée du Québec, la fabrique réclame une Madone provenant du calvaire de son cimetière, six chandeliers et un crucifix et bois sculpté et doré, de Jacques Leblond, ainsi qu'une statue, grandeur nature, de saint Jean-Baptiste.

La fabrique de l'Ange-Gardien réclame du collectionneur Roger Prévost, un encensoir et une navette en argent massif portant le poinçon F & F, une navette et des ampoules pour saintes huiles signées Ranvozyé, une aiguillière baptismale de l'école anglaise, et dix chandeliers de bois sculpté provenant des autels latéraux de l'église.

Au collectionneur Jean Soucy, on réclame les statues, grandeur nature, en bois sculpté, de saint Jean-Baptiste et de saint Roch, signées Jacques Leblond.

Au peintre et collectionneur Jean-Paul Lemieux, on demande la remise d'un encensoir portant le poinçon de l'orfèvre Ranvozyé, ainsi qu'un bénitier d'argent massif portant le poinçon de Amyot; deux burettes d'argent massif, signées Sasseville, ainsi qu'une statue de la Madone, en bois sculpté et doré.

Le droit

Représentée par Mes Alain Turgeon et Richard Mailhot, la fabrique a mis en preuve le fait de ces aliénations d'œuvres d'art, en regard de dispositions de droit canonique qui interdisent de telles transactions sans une autorisation expresse de l'évêque du diocèse concerné ainsi que de ces dispositions du code civil québécois qui stipulent qu'il n'y a pas de prescription en matière de choses hors commerce, tels les objets du culte.

La preuve commune présentée en défense par les avocats Daniel Lamonde (Musée du Québec), Yvon Brisson (Galerie nationale), Laurent Trudeau (des collectionneurs Jean Soucy et

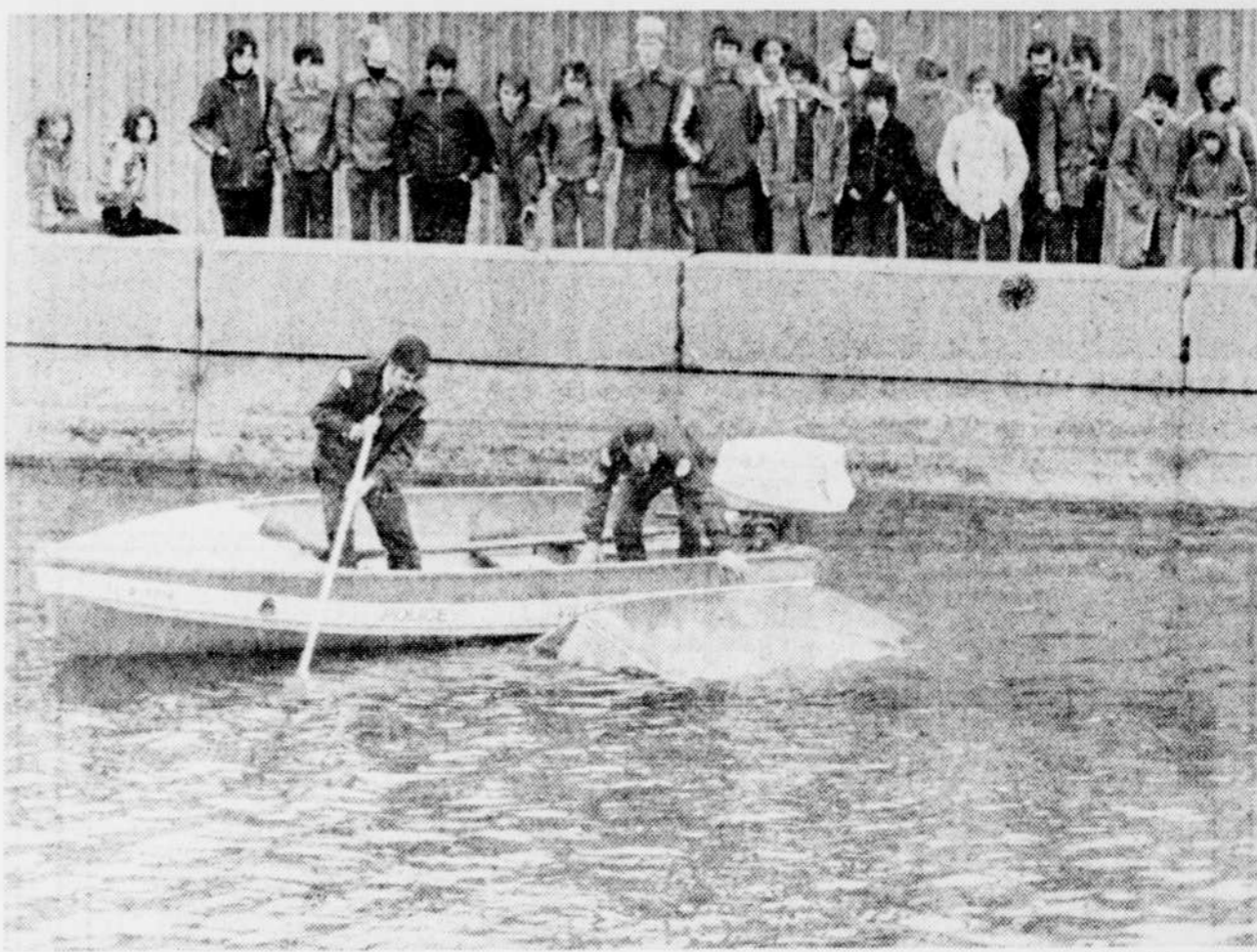
Roger Prévost), Aimé Desrosiers (le peintre Jean-Paul Lemieux) et Aimé Desrosiers (le collectionneur Madeleine Bergeron), tente, par contre, de démontrer que tous ces objets faisaient l'objet d'un commerce courant entre 1962 et 1973. C'est à ce moment que se pose la question suivante: à quel moment un objet du culte, perd-il son

caractère sacré? à quel moment devient-il "dans le commerce"?

Mais on a, de même, invoqué cet autre argument: selon la loi des fabriques, la fabrique de l'Ange-Gardien aurait dû obtenir l'approbation préalable de l'archevêché de Québec avant de prendre les présentes poursuites, en cour supérieure. Or,

l'autorisation aurait été postérieure à leur enregistrement.

La venue du cardinal-archevêque de Québec dans la boîte aux témoins aura vraisemblablement pour but de préciser à quel moment l'autorisation de poursuivre fut effectivement donnée à la fabrique, a-t-on révélé.



Le Soleil, Gilles Lafond

Voiture volée

Une voiture de l'année 1966, volée au cours de la nuit précédente, a été retrouvée hier, sur l'heure du midi, dans la rivière Saint-Charles, près de la rue Marie-de-l'Incarnation. La marée à la baisse a permis de découvrir le véhicule dont la toiture dépassait légèrement la nappe d'eau. L'automobile est la propriété de Christian Boivin, originaire de Baie-Saint-Paul, qui demeure au 52, avenue Lamontagne, à Québec, depuis quelque temps.



Les fantômes, vous allez les voir.

Voici le Sac-sûreté offert gratuitement par Laura Secord.

Le Sac-sûreté aux couleurs voyantes, jaune et orange, ressort comme un signal de sûreté afin que votre enfant soit bien visible le soir de l'Halloween. Il contient un collant fluorescent pour l'épaule et 9 conseils de sûreté. Il peut également renfermer un trésor de friandises.

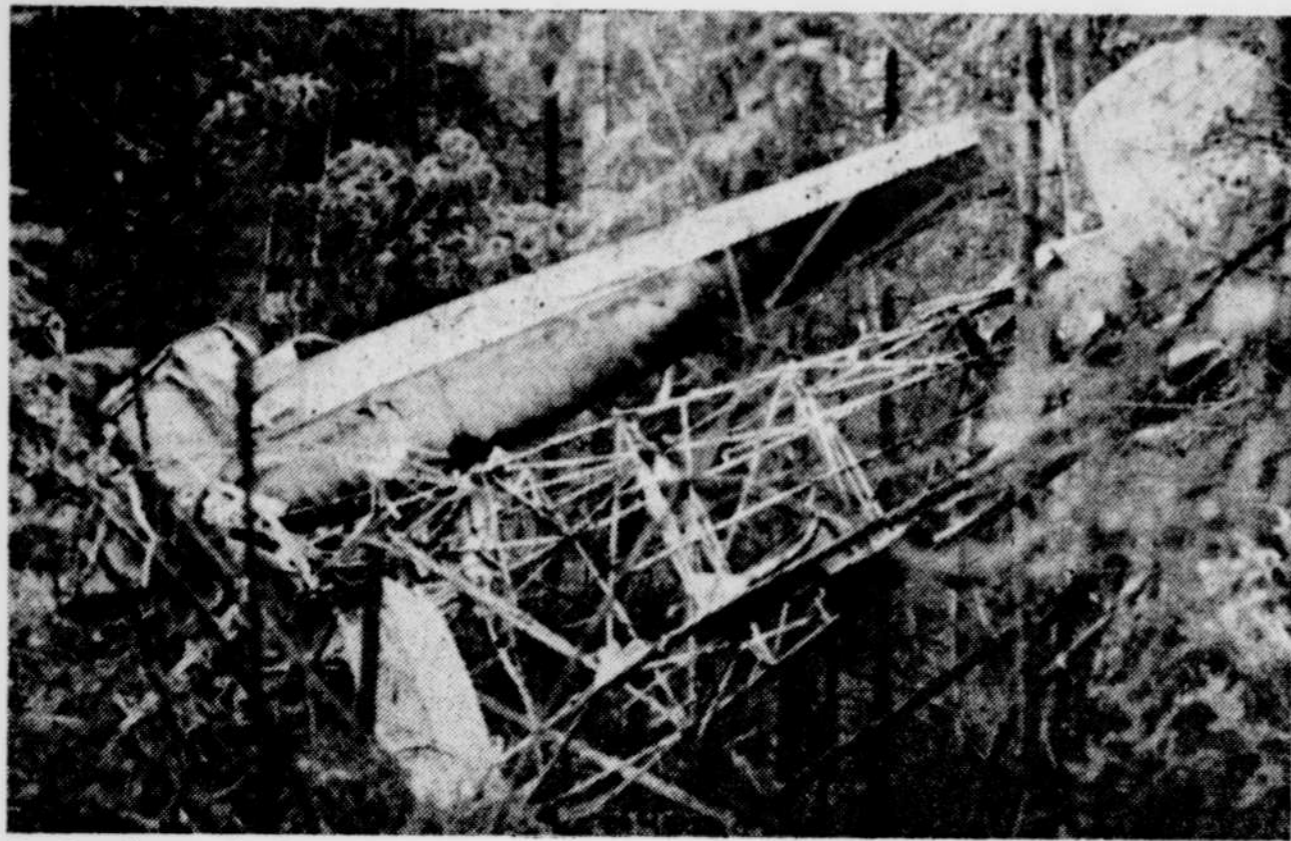


Dès maintenant, vous pouvez vous procurer gratuitement un Sac-sûreté à l'achat, \$1.00 au moins, de friandises d'Halloween Laura Secord, fraîches et délicieuses: Sucre Bec \$1.00 le sac, deux pour \$1.75; Mini-tablettes caramel et guimauve \$1.75 le sac; Tire Halloween \$1.00 le sac, deux pour \$1.75. À l'Halloween, voyez à ce que votre petit fantôme ou lutin se promène en toute sûreté dans les rues. Procurez-vous un Sac-sûreté pendant qu'il en reste. Offert gratuitement par Laura Secord.



Laura Secord

faits divers et justice



Le tombeau de 9 personnes

Ces 9 victimes, issues de deux familles ontariennes, ont trouvé la mort quand leur avion datant de 1943 a raté son amerrissage sur le lac Clear, en Ontario, puis s'est enflammé.

Un conflit d'intérêt fait avorter un procès pour vol

par J.-Claude RIVARD

Un conflit d'intérêt impliquant l'avocat de trois accusés, reliés à une affaire de vol par effraction, a fait avorter, hier soir, un procès inédit qui s'était engagé devant un jury, en division criminelle de la cour supérieure.

L'impasse est survenue au moment où une preuve de voir-dire présentée par la Couronne, hors de la présence des 12 jurés, a établi que le procureur des intimés, Me Marc Delisle, était aussi le conseiller juridique de la compagnie qui fut victime de ce vol.

Le juge Gérald Boisvert a éprement blâmé l'avocat en lui reprochant de ne pas avoir suffisamment prévu ce dénouement et en demandant au shérif du district que des mesures soient prises pour que les jurés n'aient pas à revenir au palais de justice ce matin.

Trois vendeurs, Jacques Girard, 31 ans, du 5 Jardin Mérici; André Roy, 40 ans, et Donat Boilard, 30 ans du 10 de Bernières, étaient accusés du vol par effraction d'un classeur contenant des dossiers, des chèques, des contrats de clients et de l'équipement de bureau, représentant une valeur de \$13.017,58, pendant la nuit du 24 au 25 juillet 1977, au 20 rue Saint-Jean, où la firme Courtiers en alimentation domiciliaire Inc. (CADI) avait ses bureaux.

Le choix des jurés avait occupé la majeure partie de l'avant-midi d'hier. Puis, après les mots d'usage, de la part du juge Boisvert, le représentant du ministère public, Me Robert Parrot, a esquissé un résumé de la preuve projetée par la poursuite, tel que le veut la coutume.

Cet exposé de preuve prétend que le matin du 24 juillet 1977, les administrateurs de CADI se sont réunis aux Galeries Duplessis. A cette occasion, MM. Claude Genest, Roch Pratte et Marc Boucher auraient résolu de se défaire des services de leur directeur des ventes, M. Jacques Girard, lui-même présent à l'assemblée. On aurait, de même, demandé à un certain Maurice Guay de changer les serrures du local 306 et d'y transporter certains effets de valeur, en place dans le local 200, pour qu'ils y soient en meilleure sécurité.

Le soir du même jour, le propriétaire d'une tabagie voisine, M. J.-M. Bélanger, aurait vu les accusés Girard, Roy et Boilard, arriver dans une

Cadillac blanche, fracasser une fenêtre de l'immeuble et charger le véhicule d'un classeur et de divers autres objets.

Le matin du 25 juillet, on aurait constaté la disparition, au local 306, de ce classeur contenant des dossiers de clients, des chèques, des contrats, etc... Le même jour, les administrateurs de la compagnie auraient eu une conversation avec Me Marc Delisle, relativement à l'indemnité de licenciement devant être accordée à Girard.

Le 29 juillet, une plainte de vol a été portée par la compagnie, auprès de la sûreté municipale de Québec. Immédiatement après, le service d'identité judiciaire aurait procédé à des expertises lors desquelles on aurait, notamment, relevé les empreintes digitales de l'accusé Girard, sur la porte du local 306. Le 1er septembre, l'administrateur Claude Genest de CADI aurait reçu un appel téléphonique de Me Delisle. Peu après, on aurait retrouvé le classeur, avec son contenu, dans les locaux de la compagnie.

Le procès avorte

Après cet exposé de la preuve, le procès a commencé, le procureur de la Couronne faisant témoigner quelques experts produisant les photographies des lieux, notamment le spécialiste D.

Létourneau qui a procédé au prélèvement des empreintes digitales, sur la porte du local 306.

On a de même entendu le détective Lionel Carrier, de la SMQ, enquêteur dans cette cause, lequel a révélé avoir intercepté, après que la plainte eut été portée, la Cadillac 1972, blanche, ayant servi au délit. M. J.-Paul Dubeau du ministère des Transports, a identifié les plaques d'immatriculation du véhicule comme appartenant à l'accusé André Roy, qui habitait alors à Saint-Férel-les-Neiges.

C'est au cours d'une preuve de voir-dire, se déroulant hors de la présence du jury que le procureur de la Couronne, Robert Parrot, fit aussi entendre M. Marc Boucher, un administrateur de la compagnie qui révéla que le procureur des accusés était aussi le conseiller juridique de CADI.

Le juge Gérald Boisvert statua aussitôt qu'en raison de ce conflit d'intérêt, il n'était plus possible de laisser le procès se poursuivre devant les jurés.

Cette issue du procès, signifie, à toutes fins utiles, que les trois accusés devront se choisir un nouvel avocat, n'ayant eu aucun lien professionnel avec la compagnie, pour que la cause puisse être instruite.

Un chauffeur de camion heurte une moto et meurt

Une autre tragédie de la route, survenue avant-hier soir, était rapportée par la Sûreté du Québec à Rimouski, hier soir. La victime est M. Omer Proulx, âgé de 68 ans, de Saint-Narcisse de Rimouski.

Bien que cela soit difficile à croire, M. Proulx était au volant d'un camion qui a été heurté par une motocyclette dont le cavalier s'en est tiré sans trop de mal. A la suite de l'impact survenu à un croisement de rues à Saint-Narcisse, le camion a pris le fossé et il a démolit un garage privé.

Deux autres tragédies avaient été rapportées par la Sûreté du Québec,

hier matin. Gervais Nadeau, âgé de 41 ans, de Sainte-Justine de Bellechasse, a péri dans une collision non loin de chez lui. Elisee Michaud, âgé de 74 ans, de Ragueau, sur la Côte-Nord, a été tué par une auto alors qu'il marchait sur le bord de la route non loin de chez lui également.

Rappelons que, samedi dernier, deux jeunes gens avaient péri à la suite de l'embarquée d'une auto à Saint-Damase de L'Islet. Ce sont Normand Caron, âgé de 17 ans, de Saint-Omer de L'Islet, et de Johanne Jacques, âgée de 16 ans, de Sainte-Perpétue.

livré et installé.
\$449.⁰⁰

Une déclaration du Ministère des Finances, en date du 15 avril 1978, abolissant la taxe de vente sur l'achat de meubles.

Abordable et sans prétention, voilà la mode suggérée par le Salon Scandinave cet automne.

Par exemple cet élément sectionnel deux morceaux recouvert de toile brune et entièrement démontable. Disponible immédiatement.

Salon SCANDINAVE
CENTRE LAVOISIER 1990 BOUL. CHAREST OUEST
SAINTE-FOY. 683-3429

Le style Calvin Klein

Construit en souplesse. Vestons aux revers plus étroits, boutonnés bas. Pantalons minces, à plis-pinces (souvent à revers). Chemises à petits cols. Cravates en soie ou tricot, plus étroites. Voici deux modèles croisés: complet en velours côtelé, à veston fendu, et en tweed, veste sport sans fente.

HOLT RENFREW

H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21 H PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY
2 HRES STATION GRATUIT, PARC-AUTOS, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Vous vous étiez promis d'en avoir une bien à vous. Un jour.

Elle aurait été la plus belle voiture du quartier. La plus grosse. Vous vous étiez dit qu'en travaillant fort pendant quelques années et avec un peu de chance, vous pourriez vous l'offrir. En tout cas c'était votre rêve.

Aujourd'hui ce rêve est devenu un souvenir parmi tant d'autres. Au même titre que les cheveux en brosse ou "Les Fridolinades" de Gratien Gélinas. Vous souvenez-vous? Ou encore le film les "Lumières de ma ville". C'était aussi l'époque de la première

"blonde" qu'on emmène danser, des chaussures de suède et des vestons rembourrés aux épaules. Vous vous souvenez?

Aujourd'hui bien sûr, vous avez votre propre voiture, ce n'est peut-être pas la plus grosse du quartier, parce que vos priorités ont changé. Vous avez aussi une maison et peut-être même un peu d'argent de côté que vous voulez placer d'une façon rentable, parce que vous avez travaillé fort pour avoir cet argent.

Un Certificat de revenu mensuel garanti du Trust Royal est une

bonne façon de faire fructifier votre argent. Vous placez votre argent dans un CRMG pendant 5 ans et nous vous garantissons un intérêt élevé, payable mensuellement. Ce qui vous permet d'échelonner vos gains à longueur d'année, pour plus de commodité et de rentabilité. Nous avons même intégré à ce mode de placements un service spécial pour des gens comme vous, qui sont âgés de soixante ans et plus. Nous l'appelons "Trust Royal 60".

Et en tant que membre du Trust Royal 60 vos Certificats de

revenu mensuel garanti vous rapporteront un intérêt supplémentaire de 1/4%. L'intérêt rapporté peut vous être posté à chaque mois ou si vous désirez on peut vous le verser directement à votre compte d'épargne Trust Royal 60 qui rapporte aussi un intérêt supplémentaire de 1/4%.

Le Trust Royal 60 vous donne droit à d'autres avantages: chèques personnalisés encaissés sans frais, règlement de factures de services publics sans frais, émission de chèques de voyage sans frais, ainsi qu'un service postal de transac-

tions bancaires, toujours sans frais.

Et puisque nous sommes à votre disposition pour nous occuper de vos intérêts, il serait aussi souhaitable de discuter de votre testament. Est-il à jour? Y a-t-il eu des changements dans votre vie qui peuvent l'affecter? Voyagez-vous plus souvent?

Si c'est le cas, vous devriez peut-être le mettre à jour. Venez en discuter avec l'un de nos conseillers en planification testamentaire. Profitez-en pour lui poser toutes les questions que vous vous posez à vous-même. Renseignez-vous au sujet des avantages dont vous pourriez bénéficier en faisant du Trust Royal votre exécuteur testamentaire.

Passé donc nous voir. Nous échangerons des souvenirs et des idées. Nous discuterons des différents moyens de vous aider à mieux profiter de votre situation financière afin de vous constituer d'autres bons souvenirs. Avec nous.

Trust Royal. On vous offre bien plus que des bons souvenirs.

1122 Chemin St-Louis, Sillery	681-7241	Lun.-Ven.	8.45 am - 4.45 pm
Centre d'Achats Place Laurier, Ste-Foy,	658-1013	Lun.-Mer.	9.00 am - 5.00 pm
et		Jeu.-Ven.	9.00 am - 9.00 pm
1874 d'Estimauville, Québec	667-7318	Samedi	9.00 am - 5.00 pm

Autres bureaux à Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke et Jonquière.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux et la CSN auront des échanges relatifs aux négociations

par Claude VAILLANCOURT

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

ont convenu de mettre un voile sur les déchirants événements de 1972 et de se rencontrer périodiquement pour procéder, dans un premier temps, à des échanges com-

muns d'information sur les avenues de négociation.

En confirmant cette information au SOLEIL, le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, et le coordon-

nateur des négociations des employés de l'Etat, pour la CSN, M. Marcel Gilbert, ont bien précisé qu'il ne s'agissait aucunement, pour l'instant, d'un nouveau ajout au

Front commun des employés des secteurs public et parapublic composé habituellement des centrales CSN, CEQ et FTQ.

"Nous savons pertinemment, de part et d'autre, que nos membres oeuvrent pour un même employeur, a dit M. Gilbert, et c'est pourquoi nous avons convenu de nous rencontrer."

"Si le président de la CEQ

désire participer à ces rencontres, affirme de son côté M. Harguindeguy, je n'y vois aucune objection". M. Robert Gaulin avait indiqué, au terme du dernier conseil général de sa centrale, son désir de telles rencontres "pour construire le rapport de forces qui, seul, permettra d'améliorer les conditions de rémunération."

Le SFPQ avait brutalement coupé les ponts avec les

grandes centrales syndicales, au terme de la première négociation en Front commun.

La CSN avait été alors secouée par de fortes divisions, les fonctionnaires provinciaux décidant de faire cavaliers seuls, les partisans du groupe Dion-Daigle-Dalpe (les trois D) formant une nouvelle organisation syndicale, la Centrale des syndicats démocratiques.



Le Soleil, Roland Marcoux
M. Jean-Louis HARGUINDEGUY

Essayez la nouvelle Peter Jackson Extra Douce

Le patronat est inquiet des récents actes de vandalisme

GRANBY (PC) — Le patronat s'inquiète de la flambée de violence qui a marqué les récents conflits à l'aluminium Alcan, à Beauharnois, et chez Steinberg.

C'est le sentiment qui se dégage d'un colloque organisé par la Jeune

Chambre de Montréal à l'occasion de son congrès annuel qui s'est déroulé à Granby, en fin de semaine.

Le vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust, a reconnu que depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir, le climat des relations de travail avait perdu de son agressivité et que le nombre de grèves avait diminué au Québec.

Cependant, le représentant du patronat, M. Jean-Paul Létourneau, de la Chambre de commerce de la province de Québec, s'est dit très inquiet des actes de vandalisme qui ont marqué les conflits à l'Alcan et chez Steinberg. C'est pourquoi il a recommandé au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, d'ordonner une enquête sur la violence dans les relations de travail au Québec afin de pouvoir pointer du doigt les coupables.

Une journée d'étude de 250 métallos

MONTREAL (PC) — Les 250 métallos de la fonderie Canadian Steel ont tenu une journée d'étude, hier, pour faire pression sur la compagnie en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Membres du Syndicat des métallos (FTQ), ces travailleurs ont acquis le droit de grève depuis le 6 octobre.

Réunis en assemblée générale samedi dernier, les syndiqués ont rejeté les dernières offres de la compagnie qui refuse d'accorder l'indexation des salaires à l'intérieur d'un contrat de trois ans. Un deuxième sujet de litige porte sur le régime de pensions.

Requête des employés de Tourbec au gouvernement

MONTREAL (PC) — Les 31 employés de l'agence de voyages Tourbec, en chômage depuis la faillite de l'entreprise, le 13 octobre, ne désespèrent pas de remettre en marche un instrument de développement du tourisme qu'ils jugent des plus valables et des plus efficaces.

Le syndicat, affilié à la CSN, a demandé à deux ministres du gouvernement québécois, M. Bernard Landry, au Développement économique, et Mme Lise Payette, à la Consommation, aux Coopératives et aux Institutions finan-

cières, de le recevoir afin de reprendre l'analyse du dossier.

Les employés reprochent au gouvernement québécois, comme aux administrateurs de Tourbec, d'avoir conclu beaucoup trop rapidement à l'échec d'une expérience originale dans laquelle ils s'étaient eux aussi engagés.

"C'est mettre trop vite de côté Tourbec", déclare M. Norbert Rodrigue, président de la CSN. "Avec près de \$6 millions de chiffre d'affaires, cela mérite qu'on regarde d'un peu plus près."



Régulier et King size

25 Cigarettes King Size

La vraie douceur joue et gagne.

Pour donner un grand frère aux p'tits gars

Textes de
Elyette CURVALLE

"Très souvent, il me demande ce que je faisais à son âge, il s'identifie à moi, cherche à m'imiter. Il se pose la question: que ferait Kevin à ma place? Ou bien, il m'appelle à la maison, au bureau plus rarement, pour me parler, tout simplement."

"A 10 ou 12 ans, on a besoin d'un Guy Lafleur, d'un Gilles Villeneuve, d'un héros. Si le petit gars n'a pas ce héros, ce modèle, il va s'en chercher un dans la rue, un 'tough' de 16 ou 17 ans, et c'est souvent les mauvais choix. L'un des meilleurs services que peut rendre un Grand Frère, c'est d'être une meilleure alternative à ce choix fait dans la rue."

Kevin Johnson et Peter Williams, de Montréal, tout comme J.-G. Caron qui dit "j'essaie autant que possible de lui donner le bon exemple", ne sont pas des psychologues, ni des membres d'une secte plus ou moins occulte. Ce sont des êtres adultes, ni meilleurs ni plus irréprochables que d'autres, qui ont décidé de consacrer quatre heures ou plus par semaine à "leur" Petit Frère, un petit garçon de huit à 14 ans qui est privé, dans son milieu familial, d'une présence masculine.

Les Grands Frères

Ces hommes, qui ont de 18 à 70 ans (on peut être grand-père et Grand Frère), ont jugé qu'ils pourraient peut-être aider un enfant à se découvrir, à s'épanouir ou tout au moins, partager avec lui des découvertes, des plaisirs et des déceptions par lesquelles l'adulte est déjà passé et dont il peut parler.

Les Grand Frères, c'est un mouvement de bénévoles, un bénévolat de l'amitié et des relations humaines. Le mouvement est né en 1904 aux États-Unis et s'est étendu au Canada à partir de 1914. En octobre 1975, les Grands Frères étaient à Montréal. Depuis janvier dernier, Québec a elle aussi ses Grands Frères.

Qui dit Grands Frères dit bien évidemment Petits Frères, et ceux-ci sont plus nombreux que ceux-là. Au Québec, selon une évaluation avancée par David Green, directeur des Grands Frères de Montréal, environ 100.000 jeunes garçons vivent dans des familles monoparentales dont le chef de famille est une femme.

Tous ne sont pas éligibles car il existe des conditions requises pour devenir Petit Frère, comme il en existe d'autres, et de sérieuses, pour être Grand Frère.

Le Petit Frère, et c'est la condition première, vit dans un



Le Grand Frère doit être plus qu'un compagnon de jeux sans pour autant rendre le petit frère trop dépendant. Un rôle difficile parfois.

milieu uniquement composé de femmes, il n'y a aucun homme dans son entourage immédiat à qui il puisse se référer ou faire appel.

L'enfant n'est pas un délinquant, il n'a pas de graves problèmes émotionnels et de comportement; mais il est souvent un enfant difficile, un enfant "à problèmes", problèmes de discipline à l'école ou chez lui, difficultés dans les études, agressivité ou timidité excessive...

Les causes sont diverses, l'enfant a été ébranlé par les déchirements familiaux qui ont amené ses parents à se séparer, ou par la mort du père, son abandon, sa démission.

Quoi qu'il en soit, l'enfant, de l'avis de sa mère, d'un travailleur social ou du directeur de l'école

qu'il fréquente, a besoin d'une présence masculine, d'un "chum". Et il doit être le premier à le vouloir ou à accepter de le rencontrer.

Un chum

C'est le premier rôle du GF, comme le spécifient Guy et Austin. Conseillers aux Grands Frères de Montréal, ils ont rencontré des centaines d'hommes et d'enfants à qui ils ont à chaque fois expliqué ce que l'on attendait d'eux.

"Le Grand Frère ne se substitue ni à la mère ni au père. Il n'est pas là pour remplacer ce dernier ni pour exercer l'autorité détenue en principe par la mère, expliquent Guy et Austin. Elle reste la seule autorité au sein de la famille. En fait, il faut que l'enfant ait de sa mère, avec qui il vit sept jours sur sept (alors qu'il ne voit

son Grand Frère que quelques heures), une image forte et positive."

Le Grand Frère est le chum, le copain. Celui à qui, le temps et la confiance aidant, l'enfant va confier ses problèmes, parler des copains d'école, de la dernière partie des Nordiques ou des Atouettes, de mécanique, d'électronique ou... de filles.

Toutes choses dont on ne peut parler qu'avec quelqu'un qui "sait", qui a vécu les mêmes expériences, qui peut dire "moi, quand j'étais p'tit gars..."

"Je fais beaucoup de sport, dit Denise Poulain, dont le fils de 10 ans est un Petit Frère, du hockey, du ballon-balai, du judo. Je l'emmène voir des parties de hockey, déclare en souriant la dynamique jeune

femme, mais ce n'est pas la même chose. Il lui manque quelqu'un qui le motive, qui lui dise: moi, quand j'étais p'tit gars..."

Lourde responsabilité

"J'ai acheté à mon Petit Frère une paire de patins, dit Kevin; toutefois, ce n'est pas trop recommandé de gâter l'enfant. L'important, je crois, est de lui faire partager pour quelques heures, un après-midi, une soirée, nos activités normales. Le simple fait de sortir de la maison, même si celle-ci est accueillante, comme c'est le cas, suffit."

Kevin est un élégant jeune homme d'affaires d'une trentaine d'années. Une fois par semaine, parfois plus, il fait partager à son Petit Frère Robert ses activités, l'amenant à la campagne parfois ou

magasiner en ville et n'hésitant pas à passer chez des amis ou au bureau.

"Mes amis trouvent ça très romantique, mais il faut y penser sérieusement, c'est une lourde responsabilité. On s'aperçoit à quel point on peut influencer sur la vie d'un enfant. Après un an, il m'imité dans mes attitudes, jusque dans ma façon de m'habiller; si j'achète un pantalon, quelques jours plus tard il aura le même, à peu de choses près."

Les Grands Frères sont conscients de leur rôle, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont été choisis. Ils savent qu'ils doivent s'attacher à ne pas rendre l'enfant dépendant.

"On est un peu le frère, le père, l'ami, le modèle, déclare Kevin, je pense qu'il ne faut pas trop se demander comment on doit agir, mais laisser parler l'expérience et se souvenir de ce que l'on était à cet âge-là. Je me fie à mon expérience et à ses impulsions."

"J'essaie de ne pas rester sur le piedestal sur lequel il me ferait facilement monter, le Grand Frère n'est pas un idéal irréprochable."

Kevin est un Blanc, Robert, son Petit Frère, un Noir. "Pour les petits gars noirs, les mères ont tendance à vouloir un Grand Frère blanc, constate Austin, le conseiller du mouvement. Mais si l'enfant développe des complexes d'identification à sa race, il vaut bien mieux qu'il ait un Grand Frère noir."

Chacun son tour

"Mon Petit Frère a 13 ans, il n'est pas sûr de lui, il démontre son affection par de grands coups de poings, une attitude bourru... et il commence à s'intéresser aux filles", dit en souriant Peter Williams.

Peter a 34 ans, il projette l'image d'un homme solide et sportif, ouvert et fiable. Le chum idéal, celui que l'on imagine sur la patinoire pour encourager le Petit Frère... par l'exemple.

"Je faisais beaucoup de sport quand j'étais jeune, et j'ai toujours été encouragé par des hommes plus âgés que moi, il y a toujours eu quelqu'un pour me soutenir. En voyant la publicité pour les Grands Frères, j'ai pensé que c'était mon tour d'aider un jeune."

"Souvent, il est heureux de me voir, pour le plaisir de parler à un homme", et sentir aussi que quelqu'un s'intéresse à lui, quelqu'un qui l'a choisi et qui a voulu; un adulte qui lui offre du temps et de l'amitié, pour un enrichissement mutuel.

Un mouvement qui débute seulement par ici

La section "Les Grands Frères" de Québec, équivalent des Big Brothers américains, a été incorporée en mars dernier, sans bruit et sans publicité, et sans autres moyens que ceux fournis par des bénévoles, depuis un an.

Les Grands Frères, ce sont des hommes, des volontaires qui ont été choisis pour leur sens des responsabilités, leur fiabilité, leur équilibre et leur générosité, et qui ont décidé de consacrer quelques heures de leur temps à un garçon de huit à 14 ans qui vit dans une famille monoparentale dont le chef de famille est une femme. Des enfants qui n'ont pas de présence masculine autour d'eux.

Les Petits Frères ne sont pas des délinquants, mais c'est pour venir en aide à ces derniers que le mouvement fut fondé, il y a 74 ans.

Des États-Unis

L'histoire des Grands Frères débute aux États-Unis en 1904. Ernest K. Coulter est greffier au nouveau tribunal pour enfants de la ville de New York. Il voit le défilé quotidien d'enfants et d'adolescents devant le juge. Coulter est persuadé que ces jeunes peuvent être aidés. Ce dont ils ont besoin: d'amitié, d'une oreille attentive. Il en parle à des amis, membres du Club central de l'église presbytérienne; chacun va prendre l'un de ces adolescents sous sa protection: un Petit Frère pour un Grand Frère. Affection, compréhension, patience, ouverture de cœur et d'esprit sont les meilleures clés pour ouvrir un cœur d'enfant. Les résultats sont encourageants et le mouvement a tôt fait de se propager aux États-Unis, puis de traverser les frontières du Canada en s'implantant à Hamilton et Toronto en 1914.

Dès les années 20, le mouvement

a atteint Montréal, mais avec la crise de 1929, il change d'orientation pour parler au plus pressé et s'occuper des groupes communautaires de filles et de garçons. Et ce n'est qu'en 1975 qu'il se développe vraiment.

À Québec, le mouvement en est à ses balbutiements et au stade — difficile — de recrutement des Grands Frères. Recrutement qui s'accompagne d'enquêtes sur la personne, sa moralité, ses motivations, sa fiabilité et son équilibre.

À Montréal, ces enquêtes sont menées par un personnel permanent, formé de deux conseillers en plus du président du mouvement, de secrétaires et de travailleurs sociaux bénévoles. Le mouvement, à Montréal, a pu grandir grâce aux dons qui lui sont octroyés et à la présence dans les conseils d'administration de personnes jouissant d'une certaine estime dans leur milieu et qui patronnent le groupe.

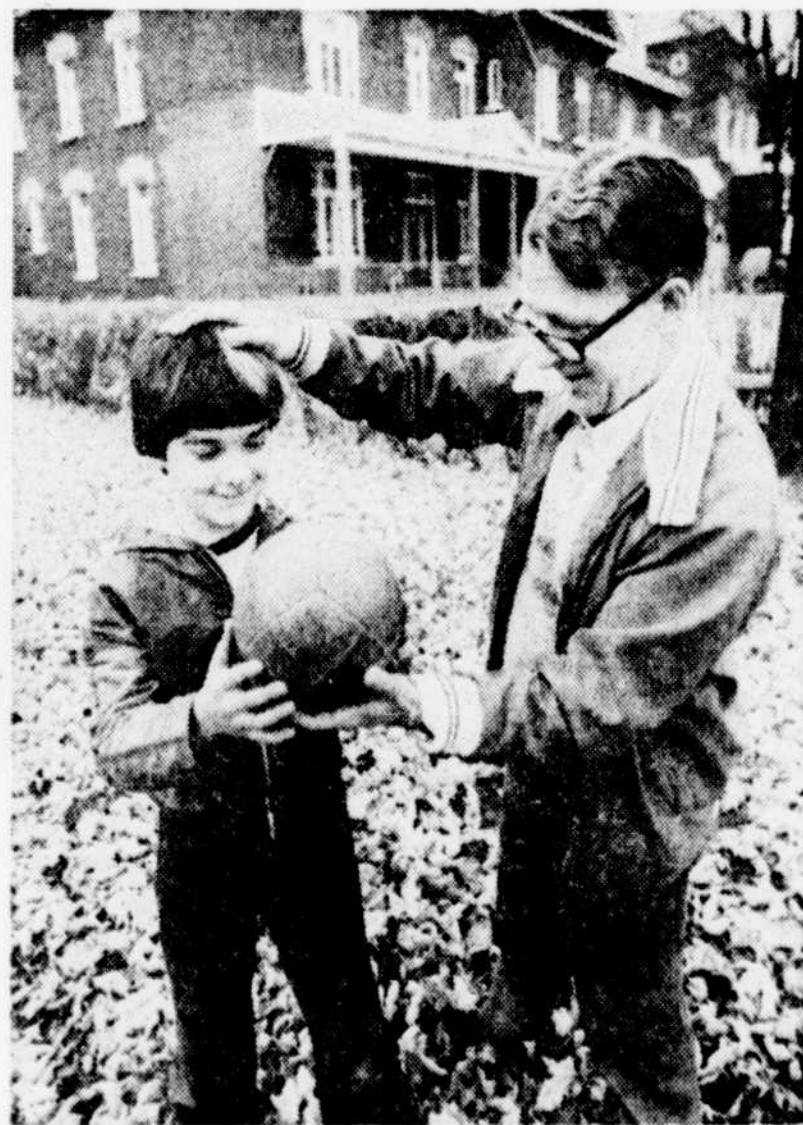
À Québec, une vingtaine de candidats Petits Frères ont été soumis à l'équipe de trois personnes qui a décidé de démarrer le mouvement. Ce sont, pour la plupart, des garçons venant de milieux défavorisés. Pour le moment, nous précisons, mais la clientèle devrait varier dans le futur.

Sélection sévère

La sélection des Petits Frères et des Grands Frères est sévère.

Des conseillers auxquels la mère, un travailleur social ou toute autre personne en contact avec l'enfant ont fait appel, ont rencontré la mère puis l'enfant. Il ne s'agit pas de mettre l'enfant sous tutelle, mais de lui laisser le choix libre et entier de cette nouvelle relation.

Les conseillers essaient d'être



Ce dont le jeune a besoin, entre huit et quatorze ans, c'est d'un "grand" à qui il pourra s'identifier, puis se confier.

blir un profil de l'enfant selon ses goûts, ses besoins, son comportement chez lui et en milieu scolaire, et lui demandent ce qu'il attend d'un Grand Frère. "Je veux un Grand Frère qui m'aime camper, qui vienne avec moi à la chasse ou à la pêche" répond Jean, âgé de 12 ans. "Je veux quelqu'un avec qui je peux parler; je parle à ma mère, mais je voudrais parler à un homme. Et pouvoir parler de lui à mes amis". Parler, faire du sport, apprendre "des choses que je ne sais pas", partir en voiture... avoir quelqu'un.

Tâche facile et redoutable pour le Grand Frère. Facile parce que spontanée, ne demandant d'autre expérience que celle de sa vie et de l'enfance jamais lointaine. Mais redoutable quand on sait le rôle que l'on peut jouer dans la vie d'un petit gars de huit ou 10 ans.

L'enquête qui est menée auprès du Grand Frère potentiel est sévère.

Le premier souci d'une mère, dit Denise Poulain, qui reçoit tous les appels à Montréal, sa plus grande crainte est l'homosexualité.

Lors d'une première entrevue, explique Guy, conseiller aux Grands Frères de Montréal, on expose au candidat ce que l'on attend de lui: qu'il soit un ami, qu'il ne s'immisce pas dans la vie privée de son Petit Frère ni dans sa vie de famille. Ses seuls rapports sont avec l'enfant, et toute difficulté avec l'enfant ou la mère peut être soumise au conseiller, qui joue le rôle d'intermédiaire, à moins bien entendu, que la mère et le GF n'en décident autrement.

Le candidat doit donner le nom de deux personnes qui serviront de références; le plus souvent un compagnon de travail et une femme.

amie personnelle ou ami du couple si l'homme est marié.

La candidature est envoyée à la police afin de s'assurer que la personne n'a fait l'objet d'aucune poursuite, etc...

Une deuxième entrevue "en profondeur", plus personnelle celle-là, a lieu ensuite au domicile de la personne en présence de la femme, légitime ou pas, qui partage sa vie. Il est essentiel que celle-ci accepte le choix de son compagnon et l'y encourage.

Tous les renseignements ainsi complétés, et confidentiels, ont pour but de réussir, autant que possible, le jumelage de l'homme et de l'enfant.

Ensuite, c'est la présentation du Grand Frère au Petit Frère qu'il aura choisi parmi ceux proposés. Le reste dépend des deux individus. On demande à ce qu'une relation soit entretenue durant un minimum de un à deux ans, la stabilité et la régularité étant une condition de la confiance chez l'enfant.

Aucune contribution de la mère ou du GF n'est exigée. Le Grand Frère doit par contre défrayer le coût des sorties avec l'enfant. En outre, ils sont tous deux couverts par une assurance de groupe pour un montant de \$500.000 durant le temps qu'ils passent ensemble.

Être Grand Frère pour prévenir la délinquance ou parce que l'on a du temps libre à consacrer à quelqu'un pour qui ça compte, est en fait un échange qui rapporte aux deux participants. Il suffit de rencontrer des Grands Frères et de les écouter parler de leurs "p'tits gars" pour s'en assurer.

À Québec: 681-3501

SERVICE

PHARM BAINÉ



GAGNEZ UNE MONTE CARLO

grâce au **CONCOURS de GILLETTE** demandez votre coupon



<p>ADORN Fixatif à cheveux. Format: 369g. Prix sugg.: \$3.39 Special Pharmabaine: \$1.96</p>	<p>ULTRA MAX Shampooing conçu spécialement pour les usages du séchoir. Format: 300 ml. Prix sugg.: \$3.59 Special Pharmabaine: \$1.83</p>	<p>SOFT & DRI Antisudorifique non brûlant. Format: 200 ml. Prix sugg.: \$2.45 Special Pharmabaine: \$1.46</p>	<p>TRAO II Crème à barbe à action assouplissante; régulier ou lime. Format: 200 ml. Prix sugg.: \$1.65 Special Pharmabaine: \$1.07</p>	<p>A TRA Rasoir à réglage automatique à lames jumelées. Lames de rechange. Paquet de 10. Prix sugg.: \$4.99 et \$3.39 Special Pharmabaine: \$3.28 et \$2.26</p>
<p>SWAN'S DOWN Papier de toilette. Paquet de 4 rouleaux. Prix sugg.: \$1.39 Special Pharmabaine: \$1.07</p>	<p>CLAIRESSE Shampooing colorant - choix de teintes. Prix sugg.: \$3.95 Special Pharmabaine: \$2.59</p>	<p>CONDITION II DE CLAIROL Traitement instantané après-shampooing. Format: 450 ml. Prix sugg.: \$2.79 Special Pharmabaine: \$1.63</p>	<p>GLEARASIL Nettoyant médicamenteux. Crème 30g. Lotion 4 oz. Prix sugg.: \$2.59 Special Pharmabaine: \$1.78</p>	<p>SCOTTOWELS Serviettes essuie-tout. Paquet de 2 rouleaux. Prix sugg.: \$1.29 Special Pharmabaine: .99</p>
<p>STIMULA Condoms lubrifiés - Surface à texture spéciale. Format: 12. Prix sugg.: \$6.89 Special Pharmabaine: \$2.97</p>	<p>BROMO SELTZER Soulagement des maux de gorge et des maux de tête. Prix sugg.: \$2.10 Special Pharmabaine: \$1.41</p>	<p>BRUT Bâton déodorant. Format: 75 g. Prix sugg.: \$1.85 Special Pharmabaine: \$1.07</p>	<p>FEVERTEST Indicateur de température. Prix sugg.: \$2.25 Special Pharmabaine: \$1.47</p>	<p>STAYFREE Serviettes sanitaires sans ceinture. Format: mini - 30. Prix sugg.: \$2.39 Special Pharmabaine: \$1.78</p>
<p>HANKSCRAFT Humidificateur à vapeur froide; capacité 155 onces imp. Modèle 241. Prix sugg.: \$29.95 Special Pharmabaine: \$16.79</p>	<p>JOHNSON Soie dentaire pour des dents et des gencives plus soignées. Format: 182 m. Prix sugg.: \$4.09 Special Pharmabaine: \$2.23</p>	<p>VASELINE Gelée de pétrole blanche. Format: 500g. Prix sugg.: \$2.35 Special Pharmabaine: \$1.48</p>	<p>BAND-AID Pansements de plastique. Format: 100 variés ou régulier. Prix sugg.: \$3.40 Special Pharmabaine: \$1.56</p>	<p>HORMODAUSSÉ Vitamines et fer en ampoule. Format: 24. Prix sugg.: \$16.00 Special Pharmabaine: \$8.49</p>

Mme AURELE AUDET, cliente de JACQUES RAYMOND, Villeneuve, est l'heureuse gagnante d'un stéréo offert à l'occasion de la vente du 27 septembre.

PARTICIPEZ

A GAGNER: UN MAGNIFIQUE ENSEMBLE AM/FM STEREO

Comprenant un magnétophone à 8 pistes, un tourne-disques automatique et deux haut-parleurs.

REGLEMENTS DU CONCOURS:

- Le ou les gagnants devront répondre à une question de connaissance générale.
- Seules les personnes majeures sont éligibles.
- Le tirage aura lieu le 10 novembre 1978.

• UNE VALEUR DE \$300



<p>CLOSE-UP Dentifrice super-blanchissant et rince-bouche combinés. Format: 100ml. Prix sugg.: \$1.71 Special Pharmabaine: \$1.08</p>	<p>JOHNSON Shampooing pour bébés. Format: 850 ml. Prix sugg.: \$6.05 Special Pharmabaine: \$3.18</p>	<p>VASELINE Lotion pour soins intensifs, régulier ou herbal. Format: 400 ml. Prix sugg.: \$2.69 Special Pharmabaine: \$1.66</p>	<p>SUCRETS Pastilles pour le soulagement rapide des maux de la gorge. Format: 24. Prix sugg.: \$1.74 Special Pharmabaine: \$1.03</p>	<p>JOHNSON & JOHNSON Tiges ouatées, bâtonnets plastique, souples, incassables. Format: 400. Prix sugg.: \$3.18 Special Pharmabaine: \$1.96</p>
<p>INSTANTINE Comprimés pour soulagement rapide des douleurs. Format: 100. Prix sugg.: \$2.29 Special Pharmabaine: \$1.38</p>	<p>NIVEA Crème pour le visage, hydratante, riche et douce. Format: 400 ml. Prix sugg.: \$6.05 Special Pharmabaine: \$3.78</p>	<p>ANTIPHLOGISTINE Pour un soulagement rapide de la douleur. Format: 57 g. Prix sugg.: \$2.09 Special Pharmabaine: \$1.19</p>	<p>PROGRESS Bain de mer aux algues marines. Format: 32 on. Prix sugg.: \$1.29 Special Pharmabaine: .79</p>	<p>IRISH-SPRING Savon désodorisant. Paquet de 4 savons. Format: 94 g. Prix sugg.: \$1.39 Special Pharmabaine: .99</p>

PRIX SUR PLACE EN VIGUEUR DU 24 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

<p>BOISCHATEL 6313, av. Royale 822-0111 Jacques Raymond VILNEUVE 1090, boul. des Grues 677-3101</p>	<p>CHARLESBOURG Gaston Péloquin 8436, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg 623-9883</p>	<p>LORETTEVILLE Jean-Yves Durand 34, boul. Valcartier Loretteville 842-3621</p>	<p>ORSAINVILLE Raymond Dorion 4034, boul. du Jardin Orsainville 623-5451</p>	<p>PONT-ROUGE Jacques Royer 197, rue du Pont Pont-Rouge 873-4259</p>	<p>STE-ODILE François Beauchemin 200 ouest, Des Chênes Québec 626-2525</p>	<p>ST-PASCAL Emilien Trottier 2306, Maurils Québec 661-3774</p>	<p>ST-AUGUSTIN François Lapointe 418, Route 138 St-Augustin 878-2635</p>	<p>ST-SAUVEUR Laurent Chabot 130, rue Hermine Québec 529-5335</p>
---	---	--	---	---	---	--	---	--

Pas d'allocation d'auto pour le maire de Ste-Foy

par Benoit ROUTHIER

Il n'y aura pas de référendum à Sainte-Foy sur le

réglement accordant une allocation automobile de \$3.000 par an au maire Ben Morin.

Le conseil a décidé hier soir

en assemblée spéciale de retirer le règlement 2243 "en raison des coûts élevés que cela entraînerait".

Au cours de la période d'enregistrement, la semaine dernière, 786 citoyens avaient demandé la tenue d'un référendum ou le retrait du règlement.

Notons que 500 signatures suffisaient pour exiger qu'une ville soumette un règlement au référendum.

Assemblée houleuse

Près de 100 personnes s'étaient massées dans la salle

du conseil municipal pour cette assemblée spéciale. Elles ont été heureuses d'apprendre que le maire n'aurait pas \$3.000 additionnels à sa rémunération de \$36.500, pour le dédommager de l'utilisation de son automobile.

Elles ont été bien moins heureuses de voir la façon dont le président du conseil, le conseiller Jacques Bureau, a mené l'assemblée à la période réservée au public.

Dans ses commentaires, le maire avait laissé entendre que la signature de 786 personnes n'était pas un succès, ne représentant que trois pour 100 des possibilités. Si j'étais dans la peau des responsables de ce battage publicitaire je m'inquiéterais, a-t-il dit en résumé.

Des contribuables ont exprimé leur désaccord avec ces propos et allant de leurs commentaires voulant entre autres que si le conseil "avait eu un minimum d'honneur" il serait allé au référendum. "Et vous vous seriez aperçu que la population commence à être fanée".

Le président a commencé par dire à Me Louis-N. Larocque d'aller s'asseoir, qu'il avait assez parlé. Puis, Gaetan Boucher lui a rappelé qu'il avait déjà dit que c'était toujours deux ou trois "chaleux" qui critiquaient le conseil aux assemblées. Or 786, c'est plus que deux ou trois, de faire remarquer M. Boucher.

M. Bureau est devenu de plus en plus agressif et il fallait être drôlement déterminé pour continuer à aller au micro. Les gens ont continué... dont Mme Andrée-P. Boucher qui a pour sa part trouvé "énorme" le chiffre de près de 800 atteint lors de la

contrat et des patronaux".

Le président Bureau était agressif, le public aussi.

Et l'opposition a commencé à se faire jour au conseil, deux

conseillers disant prendre au

sérieux le fait que 786 personnes aient signé le registre la semaine dernière. Ce sont

MM. Gaston St-Pierre et Anatole Robichaud.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve
Comme la fumée, s'est envolée hier soir l'allocation automobile de \$3.000 du maire de Sainte-Foy, M. Ben Morin.

VOULEZ-VOUS VRAIMENT ECONOMISER A L'ACHAT D'UN FOYER OU AUTRES? Payez comptant (en argent) et emportez!

PARLOR STOVE 24" avec chrome, incluant porte-bûches et pare-étincelles. 100% FONTE	121⁹⁵
BOX STOVE 26"	62⁰⁰
BOX STOVE ABITIBI	125⁰⁰
BOX STOVE 33"	118⁰⁰
CONFORT STOVE	99⁰⁰
FOYER 26" SOLEIL	128⁹⁵
BANC SCIE ROCKWELL 9" modèle complet avec moteur No 34580C	194⁹⁵
PORTE-LOUVE COMPLETE	
24" 28⁹⁵ 30" 29⁷⁵	
32" 30⁵⁵ 36" 31⁹⁵	
TRACTION AID (Dépenseur)	8.95 (paire)
SABLE ET SEL	1.29 le 50 lb
LAVE-VITRE auto-40	1.39 gal.

Fibre de verre	4.30 la feuille
Styrofoam 1"	\$185 M.P.
Styrofoam 1 1/2"	\$290 M.P.
BRIQUES DÉCORATIVES Boîte 5 p.c. Choix de couleurs	3⁹⁵
CLÔTURE À NEIGE rouleau 4' x 50' rouge ou vert	16⁹⁵
RIPPE 1/4 x 8	4.95
2 x 3 x 8 pi.	.48
PLANCHE EMB. 1' x 6" #1	280.00
PANNEAU DE REVÊTEMENT NOIR (Heatset)	103.00
MICAFIL	2.55
POLYTHÈNE 00.6 1000p.c.	16.95
TUYAU A.B.S. - CAS 12 pi. 1 1/2"	4.44
3"	11.40
TAPIS COMMERCIAL	3.50
PRELART SANS CIRAGE	2.35 v.c.
TAPIS OZITE int.-ext.	2.25 v.c.
GRAND CHOIX DE CHASSIS Portes intérieures et extérieures	
2 PORTES PANORAMIQUES, 1 CADRE	110⁰⁰
Chassis SUPER PANORAMIQUE 3 x 3	45⁰⁰

NOMBREUX AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE
1255, COURGELETTE, VAL-BELAIR
842-1911

CONFÉRENCIER

M. André Raynauld
Conférencier pour la Réunion annuelle de l'Association des Assureurs-vie de Québec, Monsieur André Raynauld, député libéral d'Outremont.

Nous invitons tous les Assureurs-vie à cette réunion; elle aura lieu au Holiday Inn, Ste-Foy, à 8:00 a.m. mercredi le 25 octobre à la Salle Ste-Foy.

Le sujet de la conférence de M. Raynauld sera "la Politique Economique et Sociale du Parti Québécois".

La ville de Québec veut être bien représentée à la CUQ

par Denis ANGERS

La ville de Québec craint qu'en vertu de la loi 38 sur la Communauté urbaine de Québec, elle voit son rôle au sein de l'organisme supra-municipal battu en brèche par les villes de banlieue.

C'est pourquoi, à la veille de la séance de la commission parlementaire qui étudiera en deuxième lecture le "bill" modifiant la loi de la CUQ, le maire Jean Pelletier a fait parvenir au président de la commission, le député Alain Marcoux, une lettre dans laquelle il lui fait part de ses "regrets" face au projet de loi 38.

Dans sa missive au député de Rimouski, M. Pelletier "regrette fortement" que la nouvelle loi prévoie que la ville de Québec ne conservera plus qu'un seul représentant statutaire au

sein du conseil exécutif de la CUQ.

"Nous croyons, d'affirmer le maire Pelletier, que la ville de Québec devrait avoir une représentation minimale de deux membres, prévue par la loi." L'un de ses représentants serait le maire de la ville, l'autre serait choisi parmi les membres du conseil municipal; tous deux seraient chargés de défendre les intérêts de la capitale au sein de l'exécutif de la CUQ.

C'est là une mesure équitable, de dire M. Pelletier, d'autant plus que nous assumons 40 pour 100 du budget de la CUQ et que nous comptons les deux cinquièmes de sa population.

Plus de Québécois à la CTCUQ

Le maire de Québec s'est également étonné que le projet de loi 38 prévoie qu'un seul représentant de la capitale siègera au conseil d'administration de

la Commission de transport de la CUQ (CTCUQ). Invoquant la même représentativité qu'au niveau du conseil exécutif, le maire Pelletier réclame également que deux délégués de Québec puissent faire partie de ce conseil, sur les cinq qu'il comptera.

M. Pelletier a enfin profité de l'occasion pour réitérer son opposition au principe de la présidence unique à la tête de la CUQ, principe confirmé par le projet de loi 38. S'appuyant sur une déclaration conjointe des 14 maires de la CUQ, le maire de Québec a réclame du président de la commission parlementaire des Affaires municipales que soient maintenues "les dispositions actuelles de la loi", dispositions qui prévoient une double présidence composée d'un président de l'exécutif et d'un président du conseil d'administration.

L'EUROPE ET LE MONDE

Moi, j'ai choisi l'efficacité du réseau de correspondances d'Air Canada.

On y va ensemble?

De Zurich, Paris, Londres... le monde

Air Canada vous ouvre chaque jour le monde des affaires. Nos vols vers Zurich, Paris et Londres par gros porteurs vous donnent accès aux grandes villes de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Le service international d'Air Canada

Les vols d'Air Canada à destination de Zurich se font en L-1011; vers Paris et Londres, en 747. A bord, le service d'Air Canada à son meilleur, y compris la détente de la musique et le divertissement du cinéma. Et nous vous offrons sur demande, chaque fois que c'est possible, un fauteuil en "cabine internationale" ou un groupe de fauteuils de classe économique sont réservés à l'usage de voyageurs payant le plein tarif.

Un réseau de correspondances efficaces

Que vos affaires vous conduisent à Milan, Athènes, Genève, Koweït, Bombay, Johannesburg, chez Air Canada, nous voyons à faciliter votre voyage. Nous possédons toutes les données permettant de vous tracer l'itinéraire le plus efficace, quelle que soit votre destination.

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou Air Canada au 692-0770. Votre agent de voyage ou Air Canada vous aideront à régler efficacement vos réservations et locations; vous pouvez également utiliser votre carte enRoute pour régler rapidement certains frais du voyage.

AIR CANADA

Bizier & Caron

...où vous trouvez tout ce que vous cherchez!

VOUS OFFRE UNE GARANTIE ADDITIONNELLE D'ICI LE 30 OCTOBRE

36 MOIS
SUR PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE, A DOMICILE, SANS FRAIS ADDITIONNELS

TELECOULEUR 20"
Modèle 91C50

SANYO

Canon aligné, masque à fentes, tube image à matrice noire, procurant un contraste et des détails nets, ainsi qu'une image plus lumineuse. Syntonisateurs VHF/UHF à ergots, réglage fin automatique, commande de gain automatique par touches et circuit d'annulation de bruit. Antenne dipôle procurant une réception améliorée.

\$549
Garantie incluse.

Bizier & Caron Ltée
Mail St-Roch — 529-3391
Stationnement gratuit derrière le magasin, boul. Charest.

Renseignements et réservations:
voyages en liberté
350, chemin Ste-Foy, Québec - 418/687-5550
Dépenseur de permis: 75-01-50248

VOYAGES SAMSON
225, St-Joseph, Lauzon — 837-3484
Dépenseur de permis: 75-01-50251

CLUB DE Voyages Genest
Renseignements - Réservations, inc.
VILLAGE NORMAND, PLACE LAURIER
2700 boul. Laurier - 651-8108
Dépenseur de permis: 75-01-50355

Québec mijote un plan anti-tabac

Le gouvernement du Québec pourrait fort bien présenter d'ici l'été un projet de loi contre le tabac et la cigarette.

C'est ce qu'a révélé en fin de semaine à Montréal un fonctionnaire du ministère des Affaires sociales du Québec à l'occasion d'un colloque organisé sous les auspices du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

M. Pierre Monambault, un des auteurs d'un document de travail réalisé pour le ministère, a tiré cette conclusion de l'accueil qui a été fait au rapport par le conseil des ministres.

Les mesures suggérées sont d'abord de nature préventive, notamment par la mise sur pied de campagnes d'information visant d'abord à enrayer la croissance du groupe des fumeurs.

Les groupes visés par ces campagnes seraient donc d'abord les écoliers, les jeunes femmes, les femmes enceintes, les travailleurs

exposés aux poussières, les victimes de maladies respiratoires, etc.

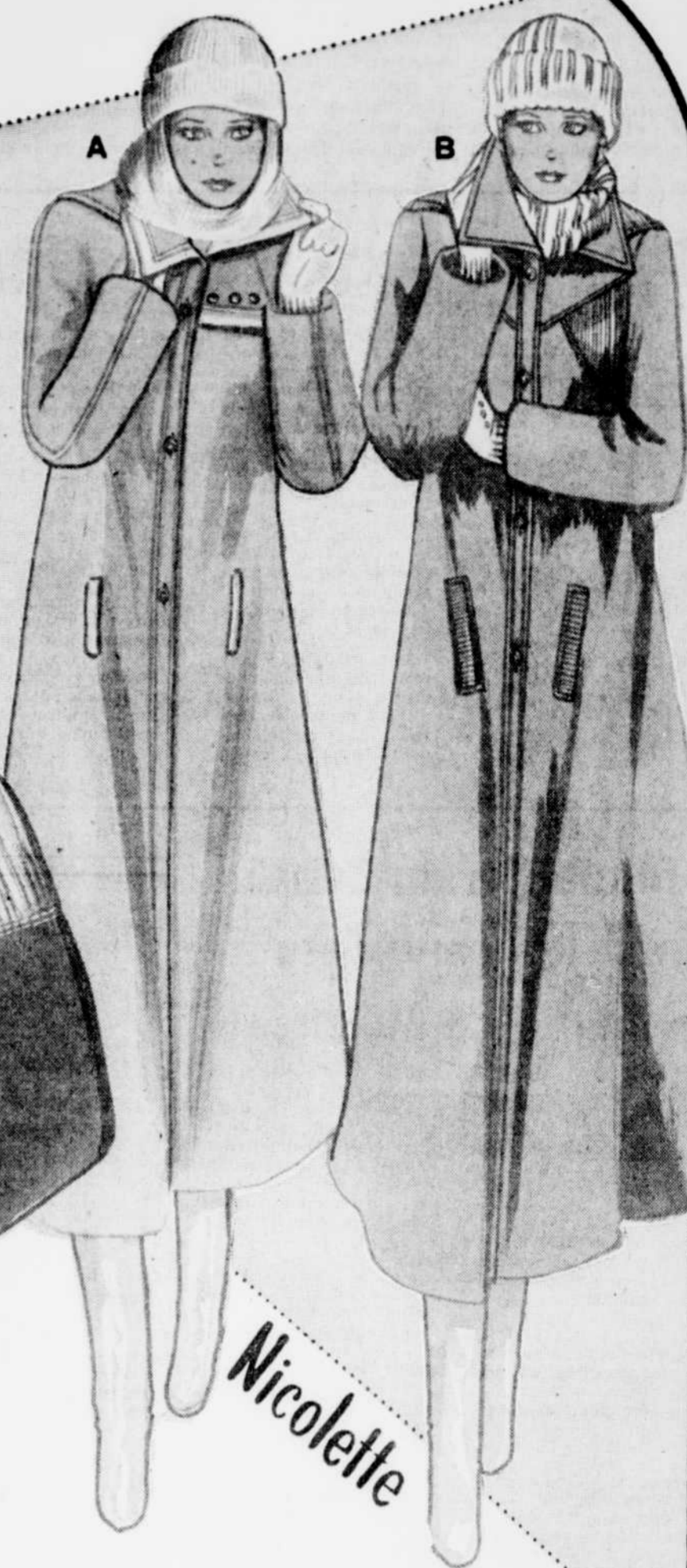
Le taux de nicotine et de goudron serait réduit et les taxes seraient haussées de 6 pour 100 en 1980 de même qu'en 1981.

La publicité en faveur des produits du tabac serait totalement interdite à compter de janvier 1982 et les non-fumeurs québécois se verraient protégés par des interdictions de fumer dans de nombreux endroits publics tels ascenseurs, auditoriums, centres sportifs, autobus scolaires et écoles élémentaires.

Seraient également touchées par des mesures restrictives, les universités, CEGEP, hôpitaux, restaurants, magasins d'alimentation, écoles secondaires. Il serait permis de fumer que dans des endroits prévus à cette fin.

Le gouvernement pourrait aussi mettre sur pied un fonds de lutte contre le tabagisme auquel il contribuerait annuellement une somme de \$100,000.

norman



teen chérie

Nicolette

PARTICIPEZ AU GRAND CONCOURS DE "NICOLETTE"

TIRAGE DE 12 MANTEAUX D'UNE VALEUR DE \$89⁹⁸ SAMEDI LE 4 NOVEMBRE

3 manteaux par magasin seront attribués. Hâtez-vous de vous procurer vos coupons de participation à l'un de nos quatre magasins au département Teen Chérie.

Quel beau cadeau pour l'hiver tout proche.

A de ligne A avec un pratique capuchon amovible, détails de couleur contrastante au col, au buste et aux poches, beige, blanc ou gris. 5 à 15 **110⁰⁰**

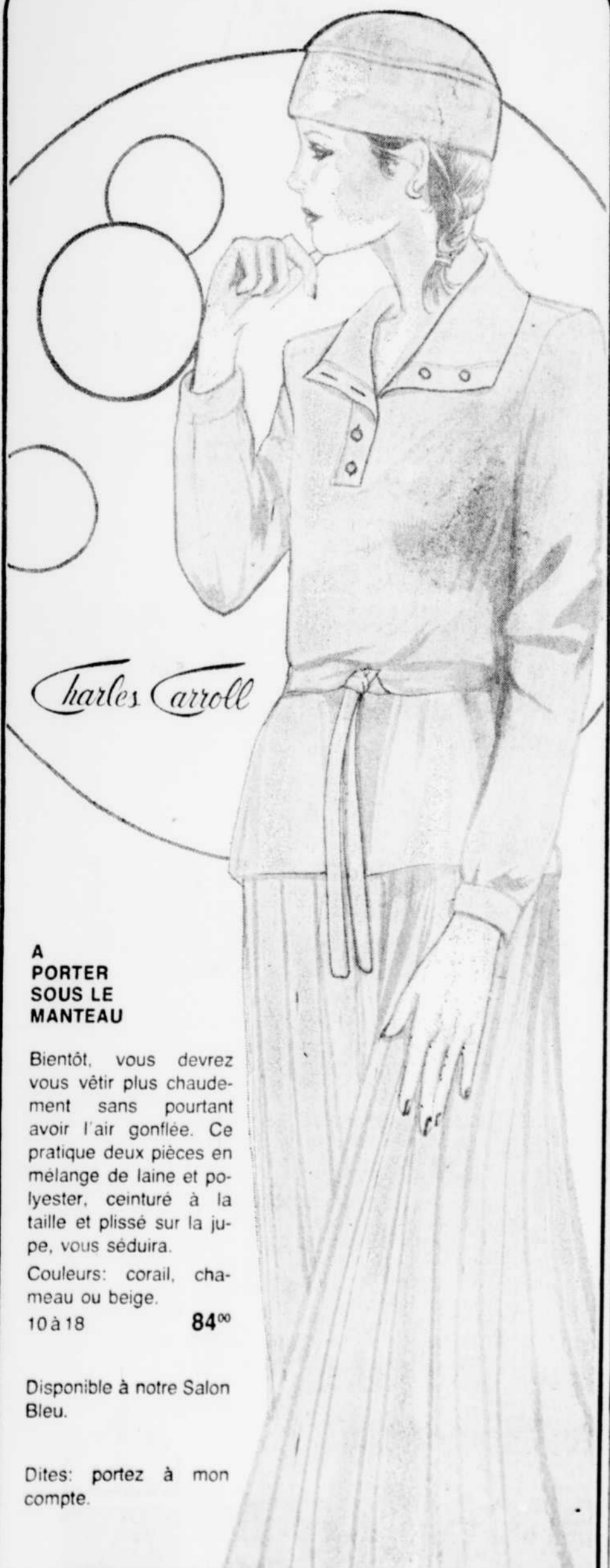
B de ligne A aussi, grand capuchon détachable en velours côtelé, avec un rappel du velours côtelé au buste et aux poches, brun, gris ou rouille. 5 à 15. **90⁰⁰**

C en mélange de polyester et coton, chaudement doublé, un manteau signé Nicollini avec bande de tricot au col et aux poignets, surpiqûres contrastantes, il peut se porter avec une ceinture, noir, caramel ou brun. 5 à 13. **83⁰⁰**

Disponibles à notre département Teen Chérie.

Dites: portez à mon compte.

norman



A PORTER SOUS LE MANTEAU

Bientôt, vous devrez vous vêtir plus chaudement sans pourtant avoir l'air gonflée. Ce pratique deux pièces en mélange de laine et polyester, ceinturé à la taille et plissé sur la jupe, vous séduira.

Couleurs: corail, chameau ou beige. 10 à 18 **84⁰⁰**

Disponible à notre Salon Bleu.

Dites: portez à mon compte.